

# RÉPUBLIQUE DU TCHAD

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD  
AUPRÈS  
DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE



UNITE - TRAVAIL - PROGRES

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD  
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE ET  
DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN  
SUISSE

Reference: 218 AMPTG/PC/24

La Mission permanente de la République du Tchad auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres Organisations Internationales en Suisse présente ses compliments au Secrétariat de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et, a l'honneur de lui transmettre la demande de **prolongation (5<sup>ème</sup>)** du Tchad au titre de l'article 5 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction.

La Mission permanente de la République du Tchad auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres Organisations Internationales en Suisse saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel, les assurances de sa haute considération.



Genève, 16 juin 2024

**Secrétariat de la Convention sur l'interdiction de l'emploi,  
du stockage, de la production et du transfert  
des mines antipersonnel et sur leur destruction**

**GENÈVE**

## **RESUME DE LA DEMANDE DE PROLONGATION**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Article 5 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, le Tchad a bénéficié de quatre (04) prolongations du délai dont la dernière d'une durée de cinq (05) ans qui expirera le 30 décembre 2024.

Ce délai accordé a permis au Tchad, conformément à la décision, d'élaborer un plan d'action pluriannuel plus adapté afin d'atteindre les objectifs escomptés. Le tout, budgétisé afin d'avoir une feuille de route quant à la réalisation des objectifs de la mise en œuvre de ladite Convention.

Une nouvelle restructuration organisationnelle du HCND a eu lieu en juin 2019 (décret N° 0943/PR/MEPD/2019 du 10 juin 2019).

En dépit de ce qui précède et en raison de la mise à jour de la base de données, plusieurs défis et engagements restent à affronter :

### **- Défi de mise en œuvre de la remise de la 5<sup>ème</sup> demande de prolongation :**

71 zones confirmées et 48 soupçonnées dont 17 dans le Borkou (9 confirmées et 08 soupçonnées), l'Ennedi 13 zones (11 confirmées et 02 soupçonnées) et le Tibesti 89 zones (51 confirmées et 38 soupçonnées).

Il convient de noter que deux nouvelles zones ont été découvertes dans l'Ennedi-Est en 2023 lors de l'exécution d'un projet financé sur fonds de l'Etat tchadien et attendent les enquêtes.

### **- Engagements pris lors de la dernière demande de prolongation**

Conformément à l'Article 5 de la convention le Tchad s'est engagé à détruire ou à assurer la destruction de toutes les mines antipersonnel sous sa juridiction dès que possible mais au plus tard le 31 décembre 2024.

Les défis restants étant connus, le Tchad mettra à jour son plan de travail pour inclure des informations mises à jour et fera des efforts pour réorganiser, renforcer et améliorer l'environnement de travail du Haut-Commissariat National au Déminage.

### **- Activités depuis la 4<sup>ème</sup> demande de prolongation :**

Depuis l'entrée en vigueur de la 4<sup>ème</sup> prolongation, plusieurs activités de l'action contre les mines ont été réalisées dans le cadre du projet PRODECO mais aussi des projets exécutés sur fonds de l'Etat Tchadien. Ces activités ont conduit aux enquêtes, séances d'éducation aux risques, déminage/dépollution et à plusieurs remises à disposition des terres réparties comme suit :

- 5 247 806,677 m<sup>2</sup> par dépollution ;
- 1013 809,162 m<sup>2</sup> par enquête technique ;
- L'annulation de 20 terrains pour une superficie totale de 2 279 560,800m<sup>2</sup> ;
- 360 séances ER effectuées, 22 557 personnes sensibilisées dont 4 846 hommes, 4 630 femmes, 5 821 filles et 6 920 garçons.

**Tableau récapitulatif des zones dépolluées et remises à disposition**

Année	Actions menées	Opérateurs / Projet/ Localités
2020	Certificat de remise à disposition des terres	MAG/ PRODECO – Route2 Faya
	4 Certificats de remise à disposition des terres	MAG/ PRODECO – Chicha wadaye
	4 Certificats de remise à disposition des terres	MAG/ PRODECO – Chicha
	Certificat de remise à disposition des terres	HI/ PRODECO –Boudo
	Certificat de remise à disposition des terres	HI/ PRODECO –Boudo Est
	Certificat de remise à disposition des terres	HI/ PRODECO- Odohou
	Certificat de remise à disposition des terres	HI/ PRODECO-Yen
	Certificat de remise à disposition des terres	HI/ PRODECO-Akabougoudanga
	Certificat de remise à disposition des terres	HI/ PRODECO-Amoul5
	Certificat de remise à disposition des terres	HI/ PRODECO-Koukourou
	Certificat de remise à disposition des terres	HI/ PRODECO-Amoul4

Année	Actions menées	Opérateurs / Projet / Localités
2020	<b>3 Certificats de remise à disposition des terres</b>	<b>HCND/ PRODECO- Bal Kalaït</b>
	Certificat de remise à disposition des terres	MAG/ PRODECO – Sourou Arama
	Certificat de remise à disposition des terres	MAG/ PRODECO – Chekinoura
	Certificat de remise à disposition des terres	MAG/ PRODECO – Haridjallah
2021	Certificat de remise à disposition des terres	HI/ PRODECO-Delbo
	Certificat de remise à disposition des terres	HI/ PRODECO- Wadissara
	2 Certificats de remise à disposition des terres	HI/ PRODECO-Wichy

Année	Actions menées	Opérateurs / Projet / Localités
2020	2 Certificats de remise à disposition des terres	HCND / PNUD – Baltram

Le délai demandé pour remplir les obligations est fixé au 31 décembre 2029 soit une demande d'une durée de 5 ans.

Pour la mise en œuvre des activités retenues dans la demande de prolongation, un plan d'action basé sur les aspects essentiels tels que l'enquête non technique, l'enquête technique, l'éducation aux risques, dépollution et la remise à disposition des terres aux communautés locales sont à développer tout au long du processus.

**Les circonstances entravant la mise en œuvre dans le délai sont entre autres:**

- Insuffisance des ressources financières face à l'ampleur de la contamination ;
- Conditions météorologiques défavorables sur plusieurs mois par an occasionnant les perturbations fréquentes des opérations de déminage et de dépollution au Nord du pays en raison de tempête de sable<sup>1</sup> latérale réduisant la visibilité. La température varie aussi selon les saisons (45 et 55°C) affectant ainsi le travail des démineurs ;
- L'enquête réalisée entre 1999 et 2001 n'a pas couvert la province du Tibesti.
- Insuffisance des données collectées et archivées pour la province du Tibesti ;
- L'état des routes peu recommandable.

***Gain socioéconomique résultant de la période prolongation***

Au cours de la période demandée, les résultats escomptés suivants sont attendus :

- Accès aux voies de communication ;
- Accès au pâturage ;
- Accès à l'eau ;
- Exploitation minière ;
- Extension Urbaine ;
- Accès aux zones d'intérêts touristiques.

---

<sup>1</sup> Les vents de sable ont pour conséquence de déplacer les dunes, ce qui a pour effet de transporter les mines antipersonnel et antichar effet que nous appelons « nomadisation des mines »

Plan de Travail par province, par activités et par années proposé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 1<sup>er</sup> janvier 2030

Province	Opérateur	Activités	2025												2026												2027														
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12			
Borkou	HCND / PARTENAIRE	Enquête non																																							
		Enquête Technique																																							
		Déminage																																							
Ennedi	HCND / PARTENAIRE	Enquête non																																							
		Enquête Technique																																							
		Déminage																																							
Tibesti	HCND / PARTENAIRE	Enquête non																																							
		Enquête Technique																																							
		Déminage																																							

Province	Opérateur	Activi	2028												2029																								
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12													
Borkou	HCND / PARTENAIRE	Enquête non																																					
		Enquête																																					
		Déminage																																					
Ennedi	HCND / PARTENAIRE	Enquête non																																					
		Enquête																																					
		Déminage																																					
Tibesti	HCND / PARTENAIRE	Enquête non																																					
		Enquête																																					
		Déminage																																					

Le planning prévisionnel d'intervention sur les zones minées est le suivant :

- Province Borkou : Enquête non Technique, Enquête Technique et déminage dans **17** zones, d'avril 2025 à mars 2027;
- Province Ennedi : Enquête non Technique, Enquête Technique et déminage dans **13** zones de juin 2025 à mai 2028 ;
- Province Tibesti : Enquête non Technique, Enquête Technique et déminage dans **89** zones, de juillet 2025 à septembre 2029.

Pour rappel, en 2020-2024, la contribution de l'Etat s'élève à hauteur de **6 200 348,5 €**. Celle des partenaires en 2019-2024 est de **23 757 397,96 €**. Pendant l'exercice 2023 – 2024 la contribution moyenne annuelle de l'Etat Tchadien s'élève à hauteur d'**un millions quatre cent un mille sept cent cinquante-trois (1 401 753) euros**. Cette contribution est essentiellement attribuée pour le paiement des salaires du personnel du HCND, le fonctionnement et les activités de déminage et dépollution.

Le budget ci-dessous traduit les besoins nécessaires en ressource financière à l'atteinte des objectifs liés à l'article 5 de la Convention sur l'Interdiction des Mines Antipersonnel.

<b>REPARTITION PREVISIONNELLE DES COÛTS PAR ACTIVITES (US\$)</b>						
<b>Années</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>Total</b>
Déminage	3 801 500	2 530 000	2 420 000	2 510 000	2 200 000	<b>13 461 500</b>
Dépollution	2 560 000	2 495 000	2 430 000	1 365 000	1 300 000	<b>10 150 000</b>
Enquête non technique	2 200 000	1 650 000	1 100 000	1 050 000	1 000 000	<b>7 000 000</b>
Enquête technique	2 800 000	2 225 000	1 871 000	1 575 000	1 500 000	<b>9 971 000</b>
Renforcement des capacités	2 680 000	2 333 200	1 540 000	1 640 000	1 400 000	<b>9 593 200</b>
<b>Total</b>	<b>14 041 500</b>	<b>11 233 200</b>	<b>9 361 000</b>	<b>8 140 000</b>	<b>7 400 000</b>	<b>50 175 700</b>

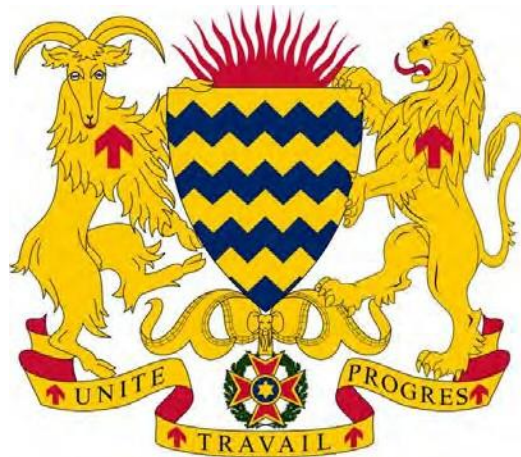
Les différents plaidoyers effectués par le Tchad n'ont produits aucun résultat positif compte tenu de la guerre en Ukraine. Il a fallu attendre jusqu'en 2023 pour qu'une enveloppe à hauteur de **500 000 €** soit allouée par le Ministère français des affaires étrangères à l'ONG MAG pour effectuer des activités d'éducation aux risques et de dépollution dans trois provinces Ouest du Tchad. Depuis lors, il n'y a aucune visibilité extérieure.



**CONVENTION SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI,  
DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION ET DU  
TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR  
LEUR DESTRUCTION**

**DEMANDE DE PROLONGATION DU DELAI  
PRESCRIT A L'ARTICLE 5**

**ETAT PARTIE: TCHAD**



**POINT DECONTACT :**

Monsieur Brahim Djibrine Brahim,

Coordonnateur du Haut-Commissariat National au Déminage

E-mail : [djibrinebra08@gmail.com](mailto:djibrinebra08@gmail.com)

Mobile phones : (+235)66 29 96 86 / (+235)99 84 73 73

<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
- Défi de mise en œuvre lors de la 5 <sup>ème</sup> demande de prolongation : .....	4
- Engagements pris lors la dernière demande de prolongation .....	4
- Activités depuis la 4 <sup>ème</sup> demande de prolongation : .....	4
<b>2 RAPPORT DETAILLE.....</b>	<b>5</b>
<b>2.1 ORIGINE DES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 5.....</b>	<b>5</b>
<b>2.2 ÉVALUATION DE LA PROBLEMATIQUES MINES ET REG .....</b>	<b>5</b>
<b>2.4 ACTEURS ET PARTENAIRES .....</b>	<b>7</b>
<b>2.5 ÉVOLUTION DE LA STRATEGIE ET POLITIQUE NATIONALE D'ACTION CONTRE LES MINES .....</b>	<b>7</b>
<b>2.7 NATURE ET AMPLEUR DE LA TACHE A ACCOMPLIR AU DEBUT DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 5 : ASPECTS QUALITATIFS. ....</b>	<b>9</b>
<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES VICTIMES 2020 - 2024 .....</b>	<b>9</b>
<b>2.8 METHODES EMPLOYEES POUR L'IDENTIFICATION DES ZONES MINEES ET RAISONS DE SOUPÇONNER LA PRESENCE DE MINES ANTIPERSONNEL DANS D'AUTRES ZONES. ....</b>	<b>10</b>
<b>2.8.1 PLAN DE POSES DES MINES. ....</b>	<b>10</b>
<b>2.9 STRUCTURES NATIONALES DE DEMINAGE .....</b>	<b>11</b>
<b>ORGANIGRAMME DETAILLE.....</b>	<b>13</b>
<b>2.6 NATURE ET AMPLEUR DES PROGRES ACCOMPLIS DURANT LA 4EME DEMANDE DE LA PROLONGATION: ASPECTS QUANTITATIFS. ....</b>	<b>14</b>
<b>2.6.1 CAPACITE OPERATIONNELLE DU HCND .....</b>	<b>14</b>
<b>2.6.2 PROGRES ACCOMPLIS DEPUIS LA 4EME DEMANDE .....</b>	<b>15</b>
<b>2.7 PROGRES REALISES PRODECO .....</b>	<b>21</b>
<b>2.8 PROJETS REALISES SUR FONDS DE L'ÉTAT TCHADIEN .....</b>	<b>22</b>
<b>2.9 METHODES ET NORMES UTILISEES POUR LA REMISE A DISPOSITION DES ZONES SOUPÇONNEES OU AVEREES DE CONTENIR DES MINES ANTIPERSONNEL .....</b>	<b>22</b>
<b>2.9 METHODES ET NORMES D'ASSURANCE ET CONTROLE QUALITE .....</b>	<b>25</b>
<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS MENEES PAR LE SERVICE ASSURANCE ET CONTROLE QUALITE .....</b>	<b>26</b>
<b>2.10 EFFORTS ENTREPRIS POUR EMPECHER EFFECTIVEMENT LES CIVILS D'ACCEDER AUX ZONES MINEES .....</b>	<b>28</b>
<b>2.11 RESSOURCES MISES A DISPOSITIONS EN SOUTIEN DU PROGRES ACCOMPLI A CE JOUR .....</b>	<b>29</b>
<b>ANNEXES 7 .....</b>	<b>32</b>
<b>2.12 CIRCONSTANCES QUI EMPECHENT D'ATTEINDRE LA CONFORMITE EN RESPECTANT L'ECHEANCE .....</b>	<b>33</b>
<b>2.13 IMPLICATIONS HUMANITAIRES, ECONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES .....</b>	<b>33</b>
<b>2.15 NATURE ET ETENDUE DU TRAVAIL RESTANT A FAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 5 : ASPECTS QUALITATIFS .....</b>	<b>35</b>



<b>2.17 PLAN DE TRAVAIL DETAILLE POUR LA PERIODE DE PROLONGATION PROPOSEE .....</b>	<b>36</b>
<b>2.17.1 ACTIVITES PAR PROVINCE .....</b>	<b>36</b>
<b>2.17.2 PROJET INNOVATION .....</b>	<b>37</b>
<b>2.17.3 BUDGET PREVISIONNEL DES OPERATIONS DE DEMINAGE PROJETE AU COURS DE LA 5EME PROLONGATION .....</b>	<b>37</b>
<b>2.17.4 FACTEURS DE RISQUE SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LA REALISATION DU PLAN DE TRAVAIL .....</b>	<b>39</b>
<b>2.18 CAPACITÉ: MATERIELS.....</b>	<b>39</b>
<b>2.18.1 MATERIELS.....</b>	<b>39</b>
<b>3 LISTES DES ANNEXES .....</b>	<b>43</b>
<b>LISTE DES ACRONYMES.....</b>	<b>44</b>
<b>LISTE DES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS DU HCND.....</b>	<b>2</b>
<b>CONTAMINATION DES ZONES PAR MINES OUVERTES .....</b>	<b>4</b>
<b>PLAN DE TRAVAIL PAR PROVINCE, PAR ACTIVITES ET PAR ANNEES PROPOSE POUR LA PERIODE DU 1ER' JANVIER 2025 EU 1ER JANVIER 2030 .....</b>	<b>9</b>

## 1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Article 5 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, le Tchad a bénéficié de quatre (04) prolongations du délai dont la dernière d'une durée de cinq (05) ans qui expirera le 30 décembre 2024.

Ce délai accordé a permis au Tchad, conformément à la décision, d'élaborer un plan d'action pluriannuel plus adapté afin d'atteindre les objectifs escomptés. Le tout, budgétisé afin d'avoir une feuille de route quant à la réalisation des objectifs de la mise en œuvre de ladite Convention.

Une nouvelle restructuration organisationnelle du HCND a eu lieu en juin 2019 (décret No 0943/PR/MEPD/2019 du 10 juin 2019).

En dépit de ce qui précède et en raison de la mise à jour de la base de données, plusieurs défis et engagements restent à affronter :

- Défi de mise en œuvre lors de la 5<sup>ème</sup> demande de prolongation :

71 zones confirmées et 48 soupçonnées dont 17 dans le Borkou (9 confirmées et 08 soupçonnées), l'Ennedi 13 zones (11 confirmées et 02 soupçonnées), le Tibesti 89 zones (51 confirmées et 38 soupçonnées).

Il convient de noter que deux nouveaux champs de mines ont été découverts dans l'Ennedi-Est et attendent les enquêtes techniques.

- Engagements pris lors la dernière demande de prolongation

Les défis restants étant connus, le Tchad mettra à jour son plan de travail pour inclure des informations plus à jour et fera des efforts pour réorganiser, renforcer et améliorer l'environnement de travail du Haut-Commissariat National au Déminage.

- Activités depuis la 4<sup>ème</sup> demande de prolongation :

Depuis l'entrée en vigueur de la 4<sup>ème</sup> prolongation, plusieurs activités de l'action contre les mines ont été réalisées dans le cadre du projet PRODECO mais aussi des projets sur fonds de l'Etat Tchadien. Ces activités ont conduit à plusieurs remises à disposition des terres réparties comme suit :

- 5 247 806,677 m<sup>2</sup> par dépollution ;
- 1013 809,162 m<sup>2</sup> par enquête technique ;
- L'annulation de 20 terrains pour une superficie totale de 2 279 560,800m<sup>2</sup>

A ces activités il faut ajouter la soumission de la mise à jour du plan de travail en 2022 en accord avec les décisions de la 4<sup>ème</sup> conférence d'examen

Le délai demandé pour remplir les obligations est fixé au 31 décembre 2029 soit une demande d'une durée de 5 ans.

Pour la mise en œuvre des activités retenues dans la demande de prolongation, un plan d'action basé sur les aspects essentiels tels que l'enquête non technique, l'enquête technique, l'éducation aux risques,

dépollution et la remise à disposition des terres aux communautés locales sont à développer tout au long du processus.

## **2 RAPPORT DETAILLE**

### *2.1 ORIGINE DES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 5*

En ratifiant la Convention d'Ottawa en 1999, le Tchad s'est résolument engagé à déminer dans les 10 années suivant l'entrée en vigueur de la convention. Malgré les quatre (04) demandes accordées et compte tenu des difficultés rencontrées, le Tchad n'a pas pu honorer ses engagements, raison pour laquelle nous sollicitons une cinquième prolongation de ladite Convention. Pendant ce temps, nous aurions procédé aux opérations de déminage / dépollution, d'enquêtes non techniques et techniques, d'éducation aux risques, d'assistance aux victimes, d'assurance contrôle qualité et de remise à disposition de terre permettant la mise à jour de la base de données IMSMA détenue par le HCND.

### *2.2 EVALUATION DE LA PROBLEMATIQUES MINES ET REG*

C'est en 1987, après le retrait des troupes Libyennes du Nord du Tchad, dans les provinces du Borkou, Ennedi, Tibesti (BET), zone connue sous le nom de Bande d'Aouzou et revendiquée par la Libye, que le Gouvernement du Tchad a découvert l'ampleur de la pollution par mines et par Restes Explosifs de Guerre (REG) couvrant environ le quart du pays et qui venait s'ajouter à une pollution plus ancienne et touchant à des degrés divers tout le territoire national. Avec le retour et le déplacement des populations dans la zone, de nombreux accidents ont eu lieu parmi la population civile, en particulier autour des villes de Faya-Largeau dans le Borkou, de Fada dans l'Ennedi Ouest et de Bardaï dans le Tibesti.

Après le conflit entre la Libye et le Tchad, l'Armée Nationale Tchadienne et l'Armée française ont été sollicitées dans les départements de l'Ennedi, du Borkou et au Sud du Tibesti. En 1987 une compagnie de combat du Génie de l'armée française a été déployée dans la province du Borkou à Faya-Largeau afin de former une section de génie combat de l'armée tchadienne.

A la fin de cette formation, la section a été sollicitée pour dépolluer Faya et ses environnants avant d'être redéployée en 1988 à Fada pour la poursuite des opérations de déminage / dépollution. Les opérations consistaient à réaliser le déminage et la dépollution de ces localités et les villages environnants afin de faciliter la libre circulation des biens et des personnes.

En avril 1994 une mission présidentielle sous l'égide de l'ONU a permis au Tchad et à la Libye de procéder à l'ouverture de la route Aouzou – Bardaï pour désenclaver ces localités.

En 1996, compte tenu de la persistance des accidents, le Président de la République du Tchad finance une étude d'impact socio-économique dans le BET afin de déterminer l'ampleur de la contamination et de réaliser un dossier objectif pour soumettre aux partenaires en vue d'un appui technique et financier.

En 2010, le Tchad déploie des équipes d'enquête technique dans les départements du Borkou et de l'Ennedi. Parallèlement 5 équipes de déminage sont déployées à Ouadi-Doum pour continuer le déminage du champ de mines.

En 2011, le Tchad Déploie des équipes d'enquête technique dans le Tibesti. Parallèlement une équipe du HCND relance le projet de déminage à Fada.

Cette même année le Tchad a contracté un opérateur international pour réaliser le contrôle qualité des zones libérées sur le champ de mines de Ouadi Doum, Fada, Ounianga Kebbir

En 2012, le Tchad déploie des équipes de déminage et de dépollution dans le Tibesti pour sécuriser les routes principales du Sud du Tibesti et les accès entre les communautés.

Fin 2012, le Tchad dispose d'un moyen de déminage mécanique en vue d'appuyer les équipes de déminage manuel.

En 2013, le Tchad continue à déminer les routes principales du sud du Tibesti. Un projet financé sur fonds de l'Etat est mis en œuvre parallèlement au projet international.

Entre 2014 et 2016, le projet PADEMIN permet au Tchad de déployer des équipes dans les régions du sud (Moyen Chari) et du nord (Borkou et Tibesti) pour réaliser des enquêtes non-techniques et techniques, des missions d'Education aux Risques, des opérations de déminage et de dépollution ainsi qu'un appui au HCND.

En 2015 le Tchad déploie des équipes de déminage et de dépollution pour réaliser le nettoyage de la route Sarh- Kyabé dans la région du Moyen-Chari.

D'octobre 2017 à septembre 2021, est mis en œuvre le Projet d'Appui au déminage, au développement et à la protection sociale des personnes vulnérables (PRODECO) dans le Nord et l'Ouest du Tchad. Au travers de ce projet, le Tchad déploie des équipes dans le Tibesti, le Borkou, l'Ennedi-Ouest et la Province du Lac. Cependant, les activités de déminage et de dépollution dans la Province du Tibesti ont été suspendues pour des raisons sécuritaires. Cette suspension est intervenue pendant la mise en œuvre du projet PRODECO

## **2.4 ACTEURS ET PARTENAIRES**

En 1996, le gouvernement tchadien demande à la COFRAS (Compagnie Française d'Assistance Spécialisée) de réaliser une mission d'exploration dans le BET. Sur la base du compte rendu et en réalisant l'ampleur de la situation, le gouvernement tchadien a sollicité l'appui des Nations Unies dans sa lutte contre les mines.

Suite aux résultats d'enquêtes réalisées en 1996, les Nations Unies ont dépêché en 1997 une équipe d'experts. En 1999, certains bailleurs ont suivi les Nations Unies pour soutenir l'action contre les mines au Tchad.

Entre 1999 et 2009, les opérateurs internationaux contribuent à appuyer le HCND en renforçant la capacité technique du personnel national contracté. L'action des acteurs humanitaires de l'Action contre les mines permet de superviser les projets développés au Tchad.

Durant cette période, l'action contre les mines au Tchad a bénéficié de l'appui de différents bailleurs de fonds, opérateurs et partenaires (Belgique, Canada, Suisse, Allemagne, Etats Unis ...) et Nations Unies.

Entre 2009 et 2013, les Nations Unies, suivis de certains bailleurs de fonds tels que le Japon, la Coopération Suisse, ont apportés leur soutien à l'action contre les mines au Tchad.

Il convient de noter que nos partenaires d'exécution dans le projet PRODECO à savoir HI, MAG et FSD ont assez plaidés pour la prolongation du projet PRODECO phase II. Compte tenu de la situation qui prévaut en Europe de l'Est notamment en Ukraine, ce plaidoyer n'a produit aucun résultat positif. Il a fallu attendre jusqu'en 2023 pour qu'une enveloppe à hauteur de 500 000 € soit allouée par le Ministère français des affaires étrangères à l'ONG MAG pour effectuer des activités d'éducation aux risques et de dépollution dans trois provinces Ouest du Tchad. Depuis lors, aucune visibilité extérieure pour le Tchad n'est prévisible.

## **2.5 EVOLUTION DE LA STRATEGIE ET POLITIQUE NATIONALE D'ACTION CONTRE LES MINES**

Entre 2014 et 2016, sous la coordination du HCND, les ONG Internationales (HI et MAG) mettent en œuvre des activités d'enquêtes dans le Moyen Chari, déminage / dépollution dans le Borkou et le Tibesti.

En 2015, le HCND a déployé une équipe EOD pour la dépollution de l'axe Sarh-Kyabé dans le Moyen-chari sur fonds de la société SOGEA-SATOM.

En 2017, le Programme National de Développement inclus dans la continuité du précédent, l'action contre les mines comme l'un des défis et des enjeux majeurs à relever.

En juillet 2017, le HCND procède à une restructuration de l'institution par une compression du personnel par Arrêté N° 028 PR/PM/MEPD/SCP/HCND/2017 du 28 juillet 2017.

En 2018, le plan d'Action 2014-2015 a été sujet d'une actualisation faite par une mission de consultance du PNUD. Il permet de le définir comme une stratégie ancrée aux Objectifs du Développement Durable (ODD) et rappelle que l'Action contre les Mines est incluse dans le Programme national de Développement 2017-2021 (PND).

En 2018, adoption par l'Assemblée Nationale du projet de loi portant ratification de la convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées (Plan d'action de Carthagène).

En mai 2022, le Tchad a actualisé son plan de travail, conformément aux recommandations du Groupe d'analyse de l'article 5.

En 2022-2023 : dépollution et éducation aux risques dans les provinces du Lac-Tchad et Hadjar-Lamis sur fonds du PNUD.

## **2.6 NATURE ET AMPLEUR DE LA TACHE A ACCOMPLIR AU DEBUT DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 5 : ASPECTS QUANTITATIFS.**

Au Tchad, les secteurs à risque sont essentiellement situés dans les trois provinces du Nord du pays : Borkou, Ennedi et Tibesti, alors que les zones à risque situées à l'Ouest et à l'Est du pays sont issues des affrontements internes (forces gouvernementales et rebelles).

Les informations de l'enquête technique menée entre les années 2010 et 2012 ont permis au service de la gestion de l'information (IMSMA) du HCND d'établir une cartographie des Secteurs à Risque au Tchad. Le niveau de contamination du Tibesti apparaîtra au fur et à mesure des compléments d'enquêtes prévus dans la planification pluriannuelle de l'action.

**Le tableau ci, dessous présente les zones dangereuses ouvert es de 2019**

<b>Zones dangereuses ouvertes</b>						
<b>Région</b>	<b>Superficie des zones dangereuses ouvertes par région</b>			<b>Nombre de zones ouvertes par région</b>		
	<b>Mine</b>	<b>REG</b>	<b>Total</b>	<b>Mine</b>	<b>REG</b>	<b>Total</b>
Borkou	22,786,314	2,637,029	25,423,343	39	18	57
Chari-Baguirmi	241		241	1		1
Ennedi	16,450,551	74,204	16,524,754	7	6	13
Lac		872	872		5	5
Moyen Chari	45,098	3,094,615	3,139,713	1	11	12
Salamat		593	593		6	6
Sila		6,005	6,005		5	5
Tibesti	72,695,838	34,077	72,729,915	89	5	94
Wadi Fira		662	662		1	1
<b>Total</b>	<b>111,978,042</b>	<b>5,848,057</b>	<b>117,826,099</b>	<b>137</b>	<b>57</b>	<b>194</b>

Le tableau ci-dessous classe par provinces les nombres de zones à risques et leurs superficies<sup>1</sup> en 2022:

Provinces	Nombre de terrain	Zones dangereuses conirmées	Zones soupçonnées dangereuses	Superficies en m <sup>2</sup>
Borkou	17	09	08	15 758 854,268
Ennedi-Est et Ouest	13	11	02	18 581 965 ,853
Tibesti	89	51	38	43 274 424,525
<b>Total général</b>	<b>119</b>	<b>71</b>	<b>48</b>	<b>77 615 244,646</b>

L'augmentation du nombre d'accident en 2017 est liée principalement à une recrudescence du nombre de déplacement dans le nord du Tchad autour des sites d'orpaillage.

## 2.7 NATURE ET AMPLEUR DE LA TACHE A ACCOMPLIR AU DEBUT DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 5 : ASPECTS QUALITATIFS.

Après plus de quatre décennies du conflit qui a opposé le Tchad à la Libye, les mines antipersonnel et autres engins explosifs de guerre continuent à tuer et mutiler les populations sédentaires et nomades. Ces incidents se passent notamment dans le Nord du pays, dans les provinces du Borkou, Ennedi et Tibesti, et demeurent un véritable obstacle au développement socio-économique (les routes, les pâturages, les points d'eau, les plantations agricoles irriguées, les terres non agricoles ainsi que le développement du tourisme et la recherche minière).

Aujourd'hui, le HCND dénombre 265 victimes de mines ou REG renseignées par formulaire IMSMA et 3650 autres non répertoriées par manque d'informations complémentaires. Le HCND doit mettre en œuvre une opération visant à recenser la totalité des victimes sur l'ensemble du Tchad afin d'harmoniser ses données.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES VICTIMES 2020 - 2024

Année	Provinces	Victimes	Blessées	Décédées
2020	Borkou	Hommes	1	0
		Femmes	0	0
	Ennedi	Hommes	5	3
		Femmes	1	0
	Lac	Femmes	3	0
		Hommes	6	0
	Ouaddaï	Hommes	5	0
		Femmes	0	0
	Tibesti	Hommes	2	1
		Femmes	0	0

<sup>1</sup> Les chiffres indiqués sur le tableau résultent des activités post-PRODECO.

	N'Djamena	Hommes	1	0
		Femmes	0	0
2021	Ennedi	Hommes	1	0
		Femmes	0	0
	Kanem	Hommes	2	0
		Femmes	3	0
	Lac	Hommes	1	0
		Femmes	0	0
	Sila	Hommes	0	0
		Femmes	0	4
Tibesti	Hommes	0	2	
	Femmes	4	0	
2022	Ennedi	Hommes	1	0
		Femmes	0	0
2023	Ennedi	Hommes	1	0
		Femmes	0	0

**NB** : Le nombre de victimes pendant la période de prolongation a considérablement diminué.

## **2.8 METHODES EMPLOYEES POUR L'IDENTIFICATION DES ZONES MINEES ET RAISONS DE SOUPÇONNER LA PRESENCE DE MINES ANTIPERSONNEL DANS D'AUTRES ZONES.**

L'étude d'impact socio-économique (LIS) réalisée en 1999 était un excellent outil d'appréciation fondamentale. Mais elle a montré ses limites quant à la connaissance exacte du lieu et des contours des zones affectées. Les informations recueillies ne permettaient pas une connaissance détaillée de la contamination. A cet effet, le HCND a commencé à mettre en œuvre des enquêtes permettant d'identifier de manière précise le niveau de contamination afin de compléter les données collectées lors du LIS.

Toutes les informations ont été collectées sur la base d'un formulaire IMSMA qui a fait l'objet d'une étude et validé après la certification du service Assurance et Contrôle Qualité du HCND.

### *2.8.1 PLAN DE POSES DES MINES.*

A ce jour, le HCND dispose d'un certain nombre de plan de poses de mines réalisé par l'armée libyenne au Tchad. Ces plans de pose sont au nombre de 69 et concernent donc principalement la partie Nord du Pays. Cependant, Le travail de traduction de ces plans n'a pas encore commencé.



Mais, il est aussi à noter que les mines qui sont découvertes dans les provinces du Borkou, de l'Ennedi et le Tibesti ont été posées de façon anarchique par les belligérants. Ces minages d'harcèlement, ne répondaient en rien aux méthodes de pose « conventionnelle ». Ils sont surtout rencontrés dans le Tibesti où la configuration du terrain conjuguée avec les mouvements de dunes de sable complique la détection et rend parfois plus difficile le déminage.

## **2.9 STRUCTURES NATIONALES DE DEMINAGE**

Les structures nationales de déminage ont évolué au fur et à mesure de l'amélioration des connaissances sur l'étendue et les conséquences du problème posé par la présence de mines.

En 1998, le Haut-Commissariat National de Déminage (HCND) est placé sous la tutelle de la Présidence de la République (Décret N° 113).

En 1999, le HCND passe sous la tutelle du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération. En 2007, à la suite d'un audit diligenté par le Gouvernement, et conduit par le Ministère du Contrôle et de la Moralisation, le HCND a été profondément restructuré pour être en adéquation avec le décret N° 498/PR/PM/MEP/07 du 21 juin 2007 portant sur la réorganisation du Haut-Commissariat National au Déminage.

La structure suivante est mise en application :

- Un Comité de Pilotage, organe de supervision et de suivi ;
- Le Haut-Commissariat National au Déminage, organisme d'exécution et de coordination, chargé de la mise en œuvre du plan stratégique, du suivi et du contrôle de toutes les activités de l'action contre les mines ;
- 6 Centres provinciaux et 2 Sous-Centre de Déminage en charge du contrôle, du suivi et de l'appui des opérations ont été créés.

Le 10 juin 2019, le décret No 0834/PR/MEPD/2019 prévoit la réorganisation du HCND avec notamment 4 Directions :

- La Direction des Opérations et de la Logistique Technique,
- La Direction de la Planification, de suivi de projets et de l'Assistance aux Victimes,
- La Direction des Affaires Administratives, Financières et du Matériel,
- La Direction de la Formation et des Ressources humaines.

L'organisation, le fonctionnement et les attributions des directions et des services seront définis par un arrêté du Ministre de tutelle.

Le Tchad dispose de 6 Centres provinciaux et de 2 sous-centres :

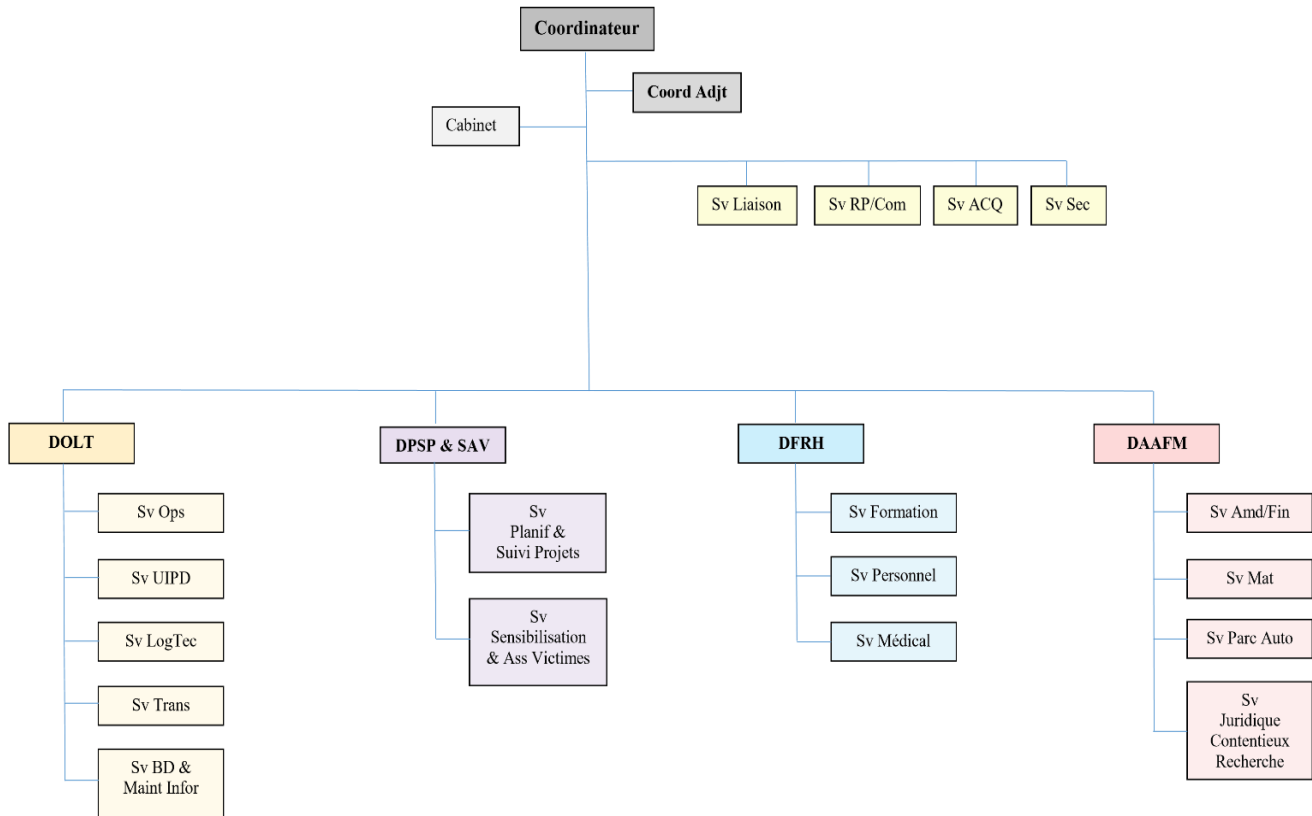
- Centre provincial de Faya-Largeau dans la province du Borkou,
- Centre provincial de Fada dans la province de l'Ennedi Ouest ;
- Centre provincial de Bardaï dans la province du Tibesti,
- Centre provincial d'Abéché dans la province de Ouaddaï ;
- Centre provincial de l'Ennedi-Est ;
- Centre provincial de Bol dans le Lac-Tchad ;
- Sous-centre d'Am-timan dans la province du Salamat, et
- Sous-centre de Zouar dans la province du Tibesti ;

Les Centres et sous-centres provinciaux ont pour mandat de :

- Coordonner, en collaboration avec les autorités locales et les organismes impliqués dans l'Action contre les Mines et REG, les activités du terrain ;
- Superviser les opérations de déminage et de dépollutions dans leur zone respective ;
- Maintenir le niveau opérationnel du personnel mis à leur disposition ;
- Mener des campagnes d'information et de sensibilisation des populations de la zone concernée ;
- Coordonner et superviser au niveau local l'assistance aux victimes ;
- Collecter les informations sur les mines et les Restes Explosifs de Guerre et les transmettre à la base de données à N'Djaména.

A ce jour, le HCND compte 404 personnes. Il convient de signaler qu'une réforme est envisagée (la pléthore d'effectif, le personnel vieillissant...) et ces données peuvent fortement être changées.

## ORGANIGRAMME DETAILLE



DOLT : Direction Opérations et de la Logistique Technique

UIPD : Unité d'Intervention Polyvalente des Démineurs

DPSP : Direction Planification, Suivi des Projets & Sensibilisation/Assistance aux Victimes

DFRH : Direction de la Formation et des Ressources Humaines

DAAFM : Direction des Affaires Administratives Financières et du Matériel

Le Haut-Commissariat National de Déminage est chargé de :

- Soumettre au Comité de pilotage, les modifications à apporter aux Documents de Stratégie nationale de Lutte contre les Mines et les Engins non explosés.
- Proposer un Plan de Travail annuel, et le budget correspondant à sa mise en œuvre en respectant le calendrier du budget national.
- Mise en œuvre des plans, programmes, stratégies et délibérations adoptés par le Comité de pilotage.
- Appliquer la feuille de route du HCND et le cas échéant proposer au Comité de pilotage les réformes nécessaires à l'amélioration du service.

- Assurer l'administration et représenter le HCND à l'égard des tiers.

## **2.6 NATURE ET AMPLEUR DES PROGRES ACCOMPLIS DURANT LA 4EME DEMANDE DE LA PROLONGATION: ASPECTS QUANTITATIFS.**

Dès le début de la mise en œuvre du Programme d'action contre les mines, le Tchad s'est résolument engagé dans le traitement des zones jugées prioritaires en raison des dégâts humains et de la gêne causée aux populations. Grâce aux reconnaissances techniques, exécutées par les différents opérateurs et certifiées par le HCND, il fut alors possible de dresser l'inventaire réel des zones contaminées afin de fixer les priorités d'intervention.

En octobre 2017 est lancé le Projet d'Appui au déminage, au développement et à la protection sociale des personnes vulnérables dans le Nord et l'Ouest du Tchad (PRODECO) pour une durée de 48 mois. Au travers de ce projet, le Tchad déploie des équipes dans le Tibesti, le Borkou, l'Ennedi Ouest et la province du Lac.

L'objectif global de l'action est de contribuer à la stabilité provinciale et à une meilleure gestion des migrations, en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité, de déplacements forcés de populations et de migration irrégulière, en accroissant les opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement.

L'objectif spécifique de l'action est d'assurer un appui au déminage, à la protection sociale et au développement des personnes vulnérables dans le Nord et l'Ouest du Tchad.

### *2.6.1 CAPACITE OPERATIONNELLE DU HCND*

Le HCND est doté d'une capacité opérationnelle capable de mettre en œuvre des projets dans le cadre du programme national. Malgré l'absence de visibilité de financement extérieur en fin du projet PRODECO en septembre 2021, l'Etat tchadien n'a ménagé aucun effort pour mettre en œuvre quelques projets de déminage et de dépollution au Nord Kanem, au Tibesti, au Borkou, à l'Ennedi-Est et Ouest. La révision du plan d'action 2020-2024 a permis d'actualiser les priorités du HCND pour les actions à venir pour la période d'extension demandée : 2024-2029.

## 2.6.2 *PROGRES ACCOMPLIS DEPUIS LA 4EME DEMANDE*

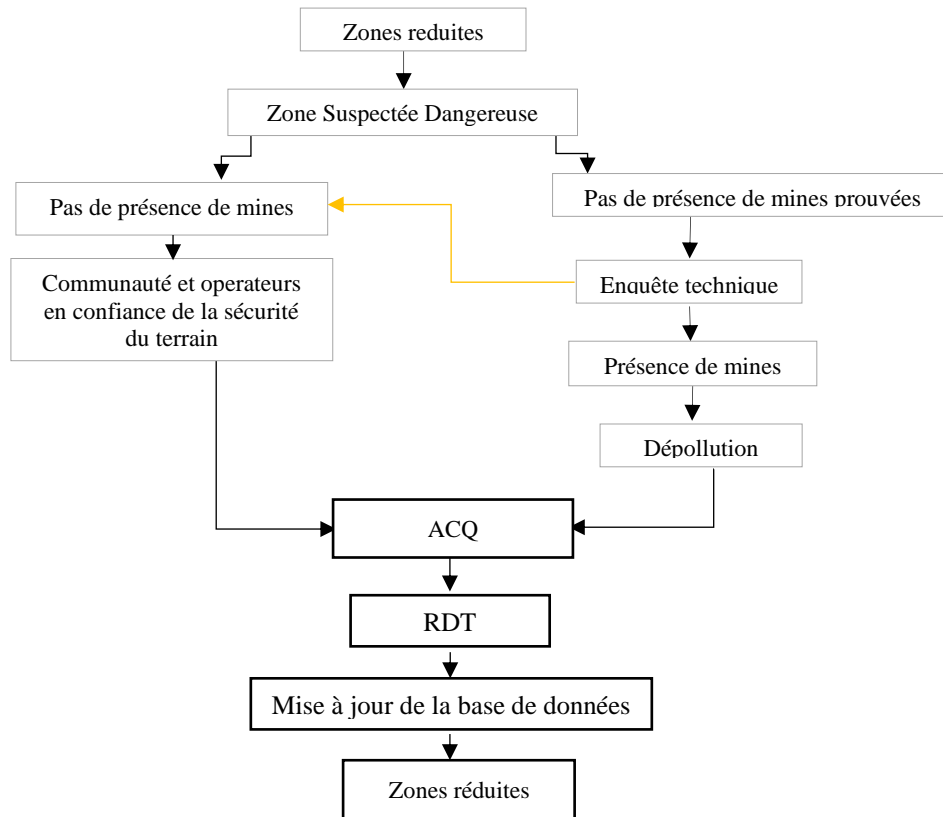
### • **Assistance technique institutionnelle apportée par le projet PRODECO**

En 2017, le Tchad, au travers du projet **PRODECO**, a bénéficié d'une assistance technique jusqu'en 2021 qui lui a permis de former plusieurs de son personnel à savoir :

- ✓ Formation des enquêteurs ;
- ✓ Formation des EOD 1 ;
- ✓ Formation des EOD 2 ;
- ✓ Formation des EOD 3 ;
- ✓ Formation des agents assurance contrôle qualité ;
- ✓ Formation des inspecteurs ACQ ;
- ✓ Formation des pilotes de drones en enquête ;
- ✓ Formation des Administrateurs IMSMA A1 ;
- ✓ Formation en gestion administrative ;
- ✓ Formation en PSSM 2 ;
- ✓ Remise à niveau de l'UIP.

• **Processus de remise à disposition des terres**

Entre 2016 et 2017, la norme nationale sur les procédures de remise à disposition des terres est actualisée :



**Zones remises à disposition durant la période depuis la dernière demande de prolongation**

Numéro d'identification	Province	District	Longitude	Latitude	Zones annulées (m <sup>2</sup> )	Zones réduites (m <sup>2</sup> )	Zones déminées (m <sup>2</sup> )	Total des zones remises à disposition (m <sup>2</sup> )	Nombre de mines antiperson nel détruites	Nombre d'autres engins explosifs détruits
HI-PRODECO-01-F-AMOUL-004-06-18	Borkou	Borkou	18,9344	17,8587	0	3575	35613	39292	5	0
HI-PRODECO-01-F-AMOUL-005-06-18	Borkou	Borkou	18,9318	17,8618	0	55877	36812	91368	0	1
HI-PRODECO-01-AN-FAYA-006-12-18	Borkou	Borkou	19,0808	17,8923	16189	0	0	16189	0	0
HI-PRODECO-01-AN-BIZIBILANGUA-018-01-19	Borkou	Borkou	19,1238	17,9808	19112	0	0	19112	0	0
HI-PRODECO-01-AN-GOUKOUSSA-033-01-19	Borkou	Borkou	19,1071	18,1493	2929	0	0	2929	0	0
HI-PRODECO-01-AN-OWONEI-048--01-18	Borkou	Borkou	19,0834	17,9358	25450	0	0	25450	0	0
HI-PRODECO-01-AN-FAYA-007-12-18	Borkou	Borkou	19,0792	17,8978	5513	0	0	5513	0	0
HI-PRODECO-01-AN-FAYA-026-10-2019	Borkou	Borkou	19,0535	17,8575	1877	0	0	1877	0	0
MAG-08-RS-YOUDEI-013-04-13	Tibesti	Tibesti Est	17,0059	21,2028	0	0	125	29	0	0
MAG-08-RS-YOUDEI-012-04-13	Tibesti	Tibesti Est	17,0124	21,2006	0	0	171	36	0	0
MAG-07-Z-ZOUARKE-047-08-12	Tibesti	Tibesti Ouest	16,1879	20,4191	0	0	0	20190	0	0
MAG-07-A-SAMAZIGUI-055-08-12	Tibesti	Tibesti Ouest	20,4314	16,5230	0	0	50944	647345	2	1
MAG-08-A-OGUI-21-06-15	Tibesti	Tibesti Ouest	20,0235	16,9113	0	0	0	207820	0	274
MTI-CL-DA-1-132-06-10	Wadi Fira	Kobe	22,2635	14,6984	0	0	0	404	0	0
CND-001-RSR-KYABE-001-12-14	Moyen Chari	Lac Iro	18,6843	9,2957	0	0	0	38816	0	0
<b>Total</b>					<b>71070</b>	<b>59452</b>	<b>123665</b>	<b>1116369</b>	<b>7</b>	<b>276</b>

La majorité des terres déminées/dépolluées ont été remises à disposition des communautés locales. Dans le cadre du projet PRODECO, l'Association FSD France a mis à disposition du HCND un expert international dont la tâche principale est la formation et l'accompagnement des personnels du service Gestion de l'Information qui héberge la base de données IMSMA. Des formations de différents niveaux ont été réalisées par cet expert et ensuite a commencé l'accompagnement des personnels dans le « nettoyage » de cette base de données, notamment par l'élimination des informations doubles se trouvant dans la base.

Le travail entrepris aura permis de définir un nombre fiable de zones dangereuses par mines à savoir 72 zones confirmées et 48 suspectées. (Cf. annexe 4c)

Ces enquêtes ont été réalisées grâce à l'association FSD France présente dans le consortium PRODECO.

L'appui dont bénéficie le HCND s'est terminé en septembre 2021.

Au jour d'aujourd'hui, le Tchad a une base de données dont la fiabilité est estimée à 85 %. Ces résultats ont pu être atteints grâce à un travail de vérification avec plus de 700 formulaires vérifiés ce qui a permis d'éliminer les doublons.

#### **Résultats des enquêtes non techniques dans les Provinces du Borkou**

N°	Province	Sous-préfecture	Site	ERM	ENT	Accident	Victime	Terrain	
								Mines	REG
1	Borkou	Yalla	Wichy	1	0	0	0	3	0
2	Borkou	Yalla	Kouni	0	0	0	0	0	2
3	Borkou	Yalla	Téhi	1	0	1	1	0	0
4	Borkou	Yalla	Esri	0	0	0	0	0	2
5	Borkou	Yalla	Kossoma	0	2	1	0	2	0
6	Borkou	Yalla	Timidi	0	1	1	0	1	0
7	Borkou	Yalla	Taïwouni	0	1	0	0	1	0
8	Borkou	Yalla	critidei	0	1	0	0	1	0
9	Borkou	Yalla	Orori	0	0	0	0	0	1
10	Borkou	Yalla	Horom	1	0	0	0	0	0
11	Borkou	Yalla	Kaourchi	1	0	0	0	0	1
12	Borkou	Yalla	Boudo	0	0	0	0	0	2
13	Borkou	Fava	Quartier	2	1	1	1	0	4
14	Borkou	Fava	Amoul	0	2	1	2	1	3
15	Borkou	Fava	Mardagaï	1	0	0	1	0	5
16	Borkou	Fava	Odouhou	0	1	0	0	1	6
17	Borkou	Fava	Gouwaï	0	0	0	0	0	2
18	Borkou	Fava	Tahin	0	1	0	0	0	1
19	Borkou	Fava	Mani	0	1	1	1	1	0
20	Borkou	Kouba Olanga	Kouba centre	2	2	3	2	1	8



21	Borkou	Kouba Olanga	Kalla	0	0	0	0	0	2
22	Borkou	Kouba Olanga	Chicha	0	2	0	0	2	0
23	Borkou	Kouba Olanga	Woudan	0	0	0	0	0	1
24	Borkou	Kouba Olanga	Toungour	0	0	0	0	0	1
25	Borkou	Kouba Olanga	Anglaïkidé	0	0	0	0	0	2
<b>TOTAL</b>				<b>9</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>5</b>

## 2.7 PROGRES REALISES PRODECO

### Déménagement / dépollution

Des opérations de déminage / dépollution ont été réalisées lors du projet PRODECO principalement dans les provinces du BORKOU et de l'ENNEDI-OUEST avec les résultats suivants :

IDENTIFIANT DU FORMULAIRE	NOM DU TERRAIN	SUPERFICIE en m <sup>2</sup>
HI-PRODECO-01-F-AMOUL-004-06-19	AMOUL 004	39292,35636
HI-PRODECO-01-F-AMOUL-005-06-19	AMOUL 005	91367,54006
HI-PRODECO-01-F-KIRDIMI-01-11-19	YENE	19243,11099
HI-PRODECO-01-F-KIRDIMI-01-12-19	BOUDO-NORD	127545,0883
HI-PRODECO-01-F-KIRDIMI-02-11-19	BOUDO-EST	9360,32855
HI-PRODECO-01-F-KOUKOUROU-01-09-19	KOUKOUROU	35378,79196
HI-PRODECO-01-F-ODOUHOU-06-01-16	ODOUHOU 06	303352,0837
HI-PRODECO-01-F-WADAGAR-024-06-19	WADAGAR	242752,8162
HI-PRODECO-01-F-YARDA-01-03-21	Wichi 1	7977,530688
HI-PRODECO-01-F-YARDA-01-12-20	WICHY 3	702,746512
MAG-PRODECO-01-F-BAGASSOLA-15-11-18	IRA KOURA	2816,099994
MAG-PRODECO-01-F-CHICHA-02-11-19	CHICHA WADAYE	451243,8397
MAG-PRODECO-01-F-CHICHA-03-11-19	CHICHA WADAYE	989906,1825
MAG-PRODECO-01-F-CHICHA-04-11-19	CHICHA	632367,4083
MAG-PRODECO-01-F-CHICHA-05-11-19	CHICHA	21382,66987
MAG-PRODECO-01-F-CHICHA-06-11-19	CHICHA	2214,486121
MAG-PRODECO-01-F-CHICHA-07-12-19	CHICHA WADAYE	768912,5593
MAG-PRODECO-01-F-CHICHA-08-12-19	CHICHA	4249,608564
MAG-PRODECO-01-F-CHICHA-09-12-19	CHICHA WADAYE	795252,727
MAG-PRODECO-01-F-FADA-01-03-21	HARI DJALLA 2	1744,242386
MAG-PRODECO-01-F-FADA-01-09-21	HARIDJALLA 1	634648,2518
MAG-PRODECO-01-F-FADA-02-09-21	CHEKINOURA	54176,04811
MAG-PRODECO-01-F-FAYA-01-10-2019	ROUTE 2 AU SUD DE FAYA	51800
MAG-PRODECO-01-F-KALAIT-01-11-20	SOUROU ARAMA	4695,329754
HI-PRODECO-1-F-FADA 01-04-21	DELBO	754060,6653
HI-PRODECO-1-F-Fada-01-10-20	Wadissara	208768,6192

## 2.8 PROJETS REALISES SUR FONDS DE L'ETAT TCHADIEN

PROVINCES	IDENTIFIANT DU FORMULAIRE	NOM DU TERRAIN	SUPERFICIE en m <sup>2</sup>
Kanem	HCND-01-F-NOUKOU-01-02-22	Ariane	36 491 299,445
	HCND-01-F-NOUKOU-02-02-22	Dine	1 888 843,951
Ennedi-Est	HCND-01-F-BAO-01-08-23	Bao	785

## 2.9 METHODES ET NORMES UTILISEES POUR LA REMISE A DISPOSITION DES ZONES SOUPÇONNEES OU AVEREES DE CONTENIR DES MINES ANTIPERSONNEL

### 2.9.1 1. Procédures de déminage

Les opérations de déminage au Tchad reposent sur des Normes Nationales de Déminage qui sont en conformité avec les NILAM, et adaptées aux réalités du pays sur le plan géographique et de l'équipement.

Les Normes Nationales et les Procédures Opérationnelles Permanentes (POP) ont été réalisées avec l'appui d'experts internationaux et approuvées par le HCND. Elles font l'objet d'une mise à jour annuelle en fonction des expériences du terrain, et/ou la mise en place de nouveaux équipements pouvant influencer sur les procédures de travail.

### 2.9.2 2. Méthodes approuvées

En se basant sur les normes et les POPs du HCND, les procédés de déminage au Tchad sont les suivants :

- Enquête non technique
- Enquête technique
- Marquage
- Déminage manuel,
- Déminage mécanique,
- Assurance et Contrôle qualité, (*voir point 2.9*)
- Remise à disposition des terres,
- Mise à jour de la base de données (cartographie et rapports).

#### • L'enquête non technique

L'enquête non technique consiste à la collecte d'information sans l'utilisation de moyens techniques. Elle est principalement basée sur les techniques de recherche et d'analyse des informations détenues au préalable et également d'interview sur le terrain des personnes ressources et fiables pouvant aider à la prise de décision.

- **L'enquête technique**

L'enquête technique consiste à la confirmation de l'information recueillie sur le terrain par une équipe formée aux techniques de déminage /dépollution d'une part mais également aux techniques d'interview avec la population d'autre part. De plus et contrairement aux enquêtes non-technique, l'utilisation de moyens techniques tel que détecteur, équipement de protection peuvent être utilisés. Ce travail se fait en coordination avec la communauté affectée.

Si toutefois l'information ne répond à aucune objectivité et si la population confirme son inexactitude alors il y a rejet de la terre suspectée. Dans la mesure où les informations sont confirmées quant à la présence de pollution, l'enquête technique vise également à délimiter les contours des zones ainsi que la réduction des zones. Cette dernière est faite aussi durant le déminage proprement dit.

- **Le marquage**

Le marquage est utilisé communément pour délimiter un terrain initialement classé comme étant une Zone Dangereuse Confirmée (ZDC). L'autre objectif est naturellement de protéger les populations se trouvant directement à proximité. Le marquage doit être connu de tous et réalisé à l'aide de moyens conventionnels.

Cependant, un marquage avec « les moyens de bord » peut être réalisé pour signaler un danger immédiat. Dans ce cas on parlera de marquage de circonstance ou artisanal.

Enfin il existe également le marquage permanent qui est réalisé sur une ZDC sur laquelle il est impossible d'envoyer des moyens de déminage pour de diverses raisons telles que :

- Faible impact socio-économique
- Pas de danger immédiat
- Pas de moyens disponibles

Cependant, le marquage reste un élément clé dans le processus car il permet de définir avec exactitude la surface et l'étendue du problème.

- **Déminage Manuel sans détecteur (méthode Excavation complète) :**

Cette technique a été utilisée largement dans les opérations de déminage depuis de nombreuses années, et elle s'est avérée d'une efficacité reconnue, surtout dans les zones contaminées par mines et autres obstacles où le terrain l'exige tel que :

- Les zones avec une grande contamination métallique ou un sol avec une forte intensité métallique ;
- Les zones contenant des mines à enveloppe non métalliques et ;
- Les zones où la profondeur du sable est très importante.

Il est important de préciser que la plupart des mines posées au Tchad ne sont pas piégées. Cela a contribué considérablement à l'efficacité de l'excavation.

- **Déminage Manuel avec détecteur**

Cette méthode est la plus utilisée dans les opérations de déminage humanitaire. Le déminage avec détecteur demande un équipement approprié, une formation /un entraînement spécifique pour une utilisation précise et une maintenance sérieuse et adaptée.

En effet, le signal (sonore et/ou lumineux) émis par le détecteur détermine la présence d'une mine ou d'un métal.

Les démineurs tchadiens sont formés pour utiliser les deux méthodes. Cependant, il est nécessaire de les utiliser simultanément due à la configuration du terrain qui est souvent très variable.

- **Déminage avec sonde amagnétique :**

Cette méthode permet de faire du déminage sur un terrain sablonneux avec une forte teneur métallique. Le sondage doit être effectué en position à genoux et le plus confortablement possible. L'angle d'attaque est de 30°, il est effectué à l'intervalle de 2.5 cm maxi en position latérale.

- **Déminage mécanique :**

Le déminage par l'utilisation de moyen mécanique est apparu au Tchad en 2011. Le Tchad dispose aujourd'hui de deux (02) machines de déminage (ARMTRAC et GCS 200).

Les moyens mécaniques de déminage sont très souvent utilisés pour :

- Conduire l'enquête technique en vue d'identifier les lignes contaminées par les mines,
- Préparer les sols en vue de procéder au déminage manuel,
- Déminer les routes,
- Faire le contrôle qualité.

- **Remise à disposition des terres par annulation :**

Cette méthode consiste à restituer des terres initialement suspectées par les bénéficiaires. La remise à disposition des terres est faite au moyen des enquêtes non techniques ou techniques en vue de confirmer ou infirmer la véracité des informations préalablement recueillies. Cette opération se base sur l'analyse des renseignements recueillis durant l'Étude d'Impact Socio- économique, confrontés à des indicateurs d'analyse qui permettent l'adoption de la remise à disposition. Elle est souvent complétée par une enquête. Pour ce faire, l'étude est faite en étroite collaboration avec les bénéficiaires et fait l'objet d'un procès-verbal. En général ce sont les secteurs à Risque à faible impact qui sont ciblées par cette politique.

- **Mise à jour de la base de données (cartographie et rapport).**

La mise à jour de la base de données IMSMA est essentielle pour toutes structures en charge de la coordination de l'Action contre les mines. Elle est très considérée par les Etats parties pour toute prise de décision de validation de demande d'extension. C'est ce qui devrait permettre d'une part, de pouvoir détenir des informations fiables, et d'autre part, servir d'outil d'aide à la prise de décision par l'autorité nationale.

A ce jour, la base de données du HCND est fiable grâce aux différentes mises à jour effectuées.

## **2.9 METHODES ET NORMES D'ASSURANCE ET CONTROLE QUALITE**

- 1 Tout processus doit être soumis à des règles de qualité pouvant confirmer le fait que le cahier de charges soit respecté ou pas. L'action contre les mines ne déroge pas à cette règle et ce pour des raisons évidentes
- 2 La philosophie du processus de garantie de la qualité consiste en une série de mesures et d'activités qui, prises dans leur ensemble, garantissent que les divers opérateurs qui travaillent sur un territoire appliquent strictement les procédures de leur POP ainsi que les Normes Nationales de l'action contre les mines au Tchad. Il est de la responsabilité de chaque acteur de l'action contre les mines de garantir cette qualité.
- 3 Les principes et philosophie de la gestion et du contrôle qualité s'appuient sur la norme nationale et sur le document relatif à la mise en œuvre de cette action. Le service Assurance et Contrôle Qualité du HCND assure le suivi des procédures réglementaires par l'ensemble des opérateurs dans les opérations de déminage.
- 4 Deux types d'assurance et contrôle qualité existent, l'une interne et l'autre externe. En ce qui concerne l'ACQ interne, il est de la responsabilité de l'organisation de déminage de mettre un processus de gestion de la qualité en s'appuyant sur des formulaires préétablis qui indiquent les tâches et consignes à suivre sur le terrain. Ces formulaires doivent être suivis en permanence sur le chantier. L'ACQ externe est planifié et conduit par le service ACQ du HCND. Pour mener à bien sa mission, il a à sa disposition une série d'outils devant l'aider à préparer ses missions et les conduire tels que les formulaires assurance et contrôle qualité, les NNAMT, ainsi que les Procédures Opérationnelles Permanentes des opérateurs.

- 5 Le service ACQ est totalement impliqué dans le processus d'obtention des accréditations organisationnelles et opérationnelles des organisations d'action contre les mines qui en font la demande dans le cadre d'un projet au préalable approuver par le HCND.
- 6 Une fois les informations recueillies sur le terrain, elles sont analysées et transmises au service de la gestion de l'information (IMSMA) du HCND.
- 7 Les procédures de recrutement et les formations sont validées par un comité comprenant des personnels de ce service. L'enregistrement des données transmises par les opérateurs en termes de suivi des progrès des opérations est soumis au service ACQ pour contrôle et validation.
- 8 Enfin, le service ACQ assume également un rôle important dans la vérification et aussi dans le processus de remise à disposition des terres aux bénéficiaires.

« Il est de la responsabilité de chaque acteur de l'action contre les mines de garantir cette qualité<sup>2</sup>».

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS MENEES PAR LE SERVICE ASSURANCE ET CONTROLE QUALITE

Année	Actions menées	Opérateurs / Projet/ Localités
2020	Certificat de remise à disposition des terres	MAG/ PRODECO – Route2 Faya
	4 Certificats de remise à disposition des terres	MAG/ PRODECO – Chicha wadaye
	4 Certificats de remise à disposition des terres	MAG/ PRODECO – Chicha
	Certificat de remise à disposition des terres	HI/ PRODECO –Boudo
	Certificat de remise à disposition des terres	HI/ PRODECO –Boudo Est
	Certificat de remise à disposition des terres	HI/ PRODECO- Odohou
	Certificat de remise à disposition des terres	HI/ PRODECO-Yen
	Certificat de remise à disposition des terres	HI/ PRODECO-Akabougoudanga
	Certificat de remise à disposition des terres	HI/ PRODECO-Amoul5
	Certificat de remise à disposition des terres	HI/ PRODECO-Koukourou
	Certificat de remise à disposition des terres	HI/ PRODECO-Amoul4

<sup>2</sup> NNAMT N°16 *Système de gestion de la Qualité*

Année	Actions menées	Opérateurs / Projet / Localités
2021	3 Certificats de remise à disposition des terres	MAG/ PRODECO – Kalait
	Certificat de remise à disposition des terres	MAG/ PRODECO – Sourou Arama
	Certificat de remise à disposition des terres	MAG/ PRODECO – Chekinoura
	Certificat de remise à disposition des terres	MAG/ PRODECO – Haridjallah
	Certificat de remise à disposition des terres	HI/ PRODECO-Delbo
	Certificat de remise à disposition des terres	HI/ PRODECO- Wadissara
	2 Certificats de remise à disposition des terres	HI/ PRODECO-Wichy

Année	Actions menées	Opérateurs / Projet / Localités
2020	2 Certificats de remise à disposition des terres	HCND / PNUD – Baltram

**NB** : Dans le panier des projets nationaux (financement sur fonds de l'Etat), suspendus par manque de moyens financiers et en instance de remise à disposition, l'on peut citer entre autres :

- Projet du Nord Kanem (Ariane et Nougou) ;
- Projet Souldoum ;
- Projet Ennedi-Est ;
- Projet Ennedi-Ouest ;
- Projet Kouri-Bougoudi.

Année	Projet	Bailleur	Budget en FCA
2022	Projet du Nord Kanem	Etat Tchadien	200 000 000
	Projet Souldoum		55 000 000
2023	Projet Ennedi-Est		119 500 000
	Projet Ennedi-Ouest		119 500 000
	Projet Kouri-Bougoudi		28 300 000

## 2.10 EFFORTS ENTREPRIS POUR EMPECHER EFFECTIVEMENT LES CIVILS D'ACCEDER AUX ZONES MINEES

Les zones ayant fait l'objet d'enquêtes (non techniques ou technique) où la présence de mines est avérée ou fortement suspectée, sont systématiquement marquées de manière conventionnelle à l'aide de tresse de marquage et de panneau mines en langues française et arabe. Ces mesures ont été mises en place avec des séances d'éducatons aux risques au profit des populations vivants à proximité des zones dangereuses. Il s'agit de :

- Boites à images
- Dépliants ;
- Affichages ;
- Spots ;
- Etc.

<b>Tableaux récapitulatifs des activités d'éducation aux risques de mines pour la période 2019-2022</b>					
<b>Période</b>	<b>Activité</b>	<b>Lieu</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Enfants</b>
2019	ERM	Borkou	56	21	51
	ERM	Chari-Baguirmi	106	12	50
	ERM	Moyen-Chari	571	532	1499
	ERM	Tibesti	154	15	156
2020	ERM	Borkou	42	24	147
	ERM	Lac	2116	2451	3080
	ERM	Moyen-Chari	0	28	4
2021	ERM	Lac	2443	2992	5551
2022	ERM	Lac	60	36	130
2023					
2024					
<b>Nombres Total bénéficiaires</b>			<b>5548</b>	<b>6111</b>	<b>10668</b>



## 2.11 RESSOURCES MISES A DISPOSITIONS EN SOUTIEN DU PROGRES ACCOMPLI A CE JOUR

Les ressources mise à disposition en soutien du progrès accompli à ce jour s'élève à un montant total, pour la période 2019-2024, de **23 757 397,96 €uros**. La contribution financière nationale de **5 407 230 000 XAF** soit **8 243 268,063 €uros** ce qui représente environ **26%** du montant total allouée. Les tableaux ci-dessous montrent les répartitions budgétaires par année et par source de financement.

### Contributions reçues pendant la période de la prolongation

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Contributions internationales	23 076 702 (UE)	13 252. 85 (UNICEF)	45 734.70 (UNICEF)	109 748.79 (UNICEF)	11 959.62 (UNICEF)	500 000 (France)	23 757 397.96
Contribution nationale	?	?	?	?	?	?	8 243 268.063

Activités financées par les contributions internationales/nationales :

2019 : Formation à Boudouloum (Koundoul) :

- Démineurs niveau 1 et 2,
- Infirmier urgentiste,
- Enquêteur,
- Déminage manuel et mécanique (Ennedi-Ouest et Borkou),
- Dépollution (Ennedi-Ouest et Borkou).

2020 : Education aux risques et assistance aux victimes dans la province du Lac

2021 : Education aux risques et assistance aux victimes dans la province du Lac

2022 : Education aux risques et assistance aux victimes dans la province du Lac. Activités financées par l'Etat tchadien.

2023 : Education aux risques et assistance aux victimes dans la province du Ouaddaï. Activités financées par l'Etat tchadien.

2024 : Education aux risques et dépollution dans les provinces du Lac et Hadjer-Lamis sur financement du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français.

**Tableau des contributions financières (sous réserve d'erreurs ou omission est-ce la contribution nationale ?**

<b>EXERCICE 2019</b>		
<b>BAILLEURS</b>	<b>DETAILS</b>	<b>BUDGET</b>
UE (PRODECO)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation démineurs niveau 1 et 2, infirmier urgentiste</li> <li>- Enquête non technique et technique,</li> <li>- Déminage manuel et mécanique</li> <li>- Dépollution</li> <li>- Installation comité locaux</li> <li>- Remise à disposition des terres</li> </ul>	23 076 702 €uros
<b>EXERCICE 2020</b>		
UNICEF	Education aux risques et assistance aux victimes dans la province du Lac.	13 252,85 €uros
<b>EXERCICE 2021</b>		
UNICEF		45 734,7 €uros
<b>EXERCICE 2022</b>		<u>109 748,79 euros</u>
UNICEF		59 371,26 €uros 50 377,53 €uros
<b>EXERCICE 2023</b>		
UNICEF	Education aux risques et assistance aux victimes dans la province du Ouaddaï	11 959,62 €uros
<b>EXERCICE 2024</b>		
France	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Education aux risques</li> <li>- Dépollution</li> </ul>	500 000 €uros
<b>TOTAL</b>		<b>23 757 397,96 €uros</b>

Pour mémoire, les contributions financières internationales sont prévues pour la mise en œuvre de projet sur le terrain et également pour l'appui institutionnel. Les contributions financières nationales sont prévues d'une part pour les rémunérations du personnel et d'autre part pour les activités de déminage / dépollution ainsi que les frais de fonctionnement. Ces contributions sont résumées dans les tableaux ci-dessus.

LIGNES DE CREDIT	EXERCICE 19-21					
	BUDGET EN FCFA			BUDGET EN US		
	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2019	Année 2020	Année 2021
REMUNERATION DES PERSONNELS	465 250 000	626 100 000	650 900 300	768 574,5	1 034 292,03	1 075 261,41
FONCTIONNEMENT DU HCND	34 750 000	247 320 000	222 519 700	57 405,62	408 562,08	367 593,07
OPERATIONS	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>500 000 000</b>	<b>873 420 000</b>	<b>873 420 000</b>	<b>825 980,12</b>	<b>1 442 855,11</b>	<b>1 442 855,11</b>

LIGNES DE CREDIT	EXERCICE 22-24					
	BUDGET EN FCFA			BUDGET EN US		
	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2022	Année 2023	Année 2024
REMUNERATION DES PERSONNELS	697 920 000	750 968 400	784 868 400	1 152 860,64	1 240 488,75	1 296 571,38
FONCTIONNEMENT DU HCND	175 500 000	122 451 600	88 551 600	289 900,05	202 271,94	146 283,72
OPERATIONS	255 000 000	239 000 000	46 130 000	421 222,29	394 792,66	76 204,93
<b>Total</b>	<b>1 128 420 000</b>	<b>1 112 420 000</b>	<b>919 550 000</b>	<b>1 863 982,98</b>	<b>1 837 553,35</b>	<b>1 519 06,03</b>

## ANNEXES 7



(8) NNAMT 08\_  
Recommandations p



(14) NNAMT 14  
DESTRUCTIONS-V1.c



(9) NNAMT 09\_  
Marquage du dang



NNAMT  
23\_Accreditation de:



NNAMT 20\_Remise  
à disposition des tei



NNAMT 13 Enquête  
technique\_ok.doc



NNAMT 12\_Enquête  
non technique\_ok.d



NNAMT  
02\_Glossaire des ter

## **2.12 CIRCONSTANCES QUI EMPECHENT D'ATTEINDRE LA CONFORMITE EN RESPECTANT L'ECHEANCE**

Un certain nombre de difficultés subsistent et contrarient de façon récurrente les avancées et les progrès que le Tchad doit accomplir.

Les difficultés auxquelles le pays se heurte de façon récurrente sont les suivantes :

- Manque des ressources financières face à l'ampleur de la contamination ;
- Insuffisance des données collectées et archivées ;
- Conditions météorologiques défavorables sur plusieurs mois par an occasionnant les perturbations fréquentes des opérations de déminage et de dépollution au Tibesti en raison de tempête de sable<sup>3</sup> latérale réduisant la visibilité. La température varie aussi selon les saisons (45 et 55°C) affectant ainsi le travail des démineurs ;
- L'enquête réalisée entre 1999 et 2001 n'a pas couvert la province du Tibesti.
- L'état des routes peu recommandable ;
- Insécurité : La forte densité des mines antichars et antipersonnel à ciel ouvert constitue une source d'approvisionnement par des groupes armés non étatique pour la fabrication des engins explosifs improvisés.

## **2.13 IMPLICATIONS HUMANITAIRES, ECONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES**

Selon le dernier recensement, la population du Tchad est de plus de 17 millions d'habitants<sup>4</sup>.

Les informations relatives aux personnes victimes de Mines et REG sont enregistrées dans la base de données nationale du HCND. Ces données doivent être vérifiées, consolidées voire complétées lors de l'exécution d'un recensement des victimes (mines, REG et BASM).

Cependant, il est important de noter que la présence de secteurs à risque est un frein aux activités économiques suivantes :

- Accès au pâturage ;
- Accès à l'eau ;

---

<sup>3</sup> Les vents de sable ont pour conséquence de déplacer les dunes, ce qui a pour effet de transporter les mines antipersonnel et antichar effet que nous appelons « nomadisation des mines »

<sup>4</sup>Annexe 12 : Données démographiques du Tchad

- La recherche et exploitation minière ;
- Blocage de la possibilité d'extension Urbaine ;
- Accès à la côte pour le développement de la pêche artisanale ;
- Accès aux zones d'intérêts touristique ;
- etc.

### Données secteurs à risque validées et enregistrées dans la base de données

Le total des zones minées dans le tableau est 119, il faudrait vérifier que le total soit le même avec ce qui est indiqué dans la partie narrative, i.e. 120.

	Nombre des zones dangereuses						Superficies des zones dangereuses en m <sup>2</sup>			
	Evidence Directe			Evidence Indirecte			Evidence Directe		Evidence Indirecte	
	Mine	REG	Total	Mine	REG	Total	Mine	REG	Mine	REG
Borkou	9	6	15	8	1	9	13491891,4	599357,095	2266962,868	6635,244657
Ennedi	11	1	12	2		2	18220266,09	171,231267	361798,1143	
Kanem		1	1			0		177311416,4		
Ouaddaï		1	1		1	1		658,551739		3951,650821
Salamat		1	1		1	1		186,636564		56,011391
Sila			0		1	1				120,282186
Tibesti	51	3	54	38	1	39	24224623,45	26892,79895	19049801,07	4117,766181
Wadi-Fira		1	1		1	1		503,665166		662,275566
<b>Total</b>	<b>71</b>	<b>14</b>	<b>85</b>	<b>48</b>	<b>6</b>	<b>54</b>	<b>55 936 780,940</b>	<b>177 939 186,379</b>	<b>21 678 562,052</b>	<b>15 543,231</b>

## 2.14 Nature et étendue du travail restant à faire en vertu de l'article 5 : aspects quantitatifs

D'après les données enregistrées à ce jour, la nature du travail restant à accomplir peut- être résumée comme suit :

- Au Nord : à la frontière entre le Tchad et la Libye, le grand champ de mine de Zouarké, le champ de mine de Tanoua et d'Aouzou ;
- Au Nord-Est : le champ de mine de Ouadi Doum, Gouro, Nohi et Mounou

## **2.15 NATURE ET ETENDUE DU TRAVAIL RESTANT A FAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 5 : ASPECTS QUALITATIFS**

Pour que les opérations arrivent à éradiquer la totalité de la présence des mines AP au Tchad, le HCND devra :

- Assurer la pérennité du bon fonctionnement de la base de données IMSMA nationale (HCND),
- Accroître la capacité de formation du personnel national à travers le CPADD ;
- Dresser un bilan en besoin de formation ;
- Mettre en place une stratégie de mobilisations de ressources pour la reconnaissance totale de la province du Tibesti ;
- Réaliser le complément d'enquête technique dans les zones présentant des incohérences ou manques d'informations au Nord puis dans le Sud du pays afin de confirmer ou non la présence de mines Anti-personnel.
- Prendre en compte les contraintes suivantes :
  - a) Les vents de sable fréquents, une semaine et demie en moyenne par mois, au-dessus du 16° parallèle, ralentissent ou obligent à suspendre les opérations.
  - b) Le volume horaire de travail réel est diminué de moitié en raison des températures atteignent 52°C. Le rendement moyen constaté d'un démineur est de 16 à 20 m<sup>2</sup> par jour.
  - c) Les conditions d'insécurité actuelles dans le Tibesti retardant le déploiement des opérateurs, prévoir un redéploiement si la situation devait perdurer

La priorité est fixée aux provinces du Borkou, Ennedi et Tibesti. Malgré l'inaccessibilité pour des raisons d'insécurité, le Tibesti demeure la province prioritaire pour les raisons suivantes :

- Province la plus contaminée par la présence des Mines Anti Personnel.
- Province où le gouvernement veut mettre l'accent dans le cadre du développement :
  - a) Accès aux ressources naturelles (Gisements, agriculture...),
  - b) Ouverture au tourisme,
  - c) Réouverture de la route directe permettant l'accès vers la Libye.
  - d) Sécurisation des itinéraires de transhumance (nomades),
  - e) Désenclavement des zones pastorales.

## **2.16 DUREE PROPOSEE POUR LA PROLONGATION ET JUSTIFICATION.**

L'extension de cinq ans, jusqu'au 1 janvier 2030, précédemment accordés avait pour objectif de permettre au Tchad de procéder au déminage et à la dépollution des zones recensées lors des enquêtes techniques réalisées entre 2010 et 2012, poursuivre les enquêtes techniques et non techniques afin de collecter des données fiables pour consolider la base de données nationale.

Le travail effectué sur le terrain durant la période en cour aura permis de clarifier concrètement les besoins du Tchad en termes de déminage, de dépollution, mais également en termes d'enquête techniques et non technique. A cela, il est essentiel de ne pas oublier les activités d'Éducation aux Risques et de l'Assistance aux Victimes.

## **2.17 PLAN DE TRAVAIL DETAILLE POUR LA PERIODE DE PROLONGATION PROPOSEE**

### *2.17.1 ACTIVITES PAR PROVINCE*

Le plan de travail ci-après devrait pouvoir être réalisées durant les 5 ans demandés pour cette 5<sup>ème</sup> demande de prolongation.

En effet, même avec la mise à jour de la base de données, le Tchad aura toujours besoin de l'appui de la communauté internationale, tant sur le renforcement de ses capacités, que sur la mise en œuvre des activités de l'action contre les mines et l'appui financier nécessaire pour leur réalisation.

L'Etat tchadien, quant à lui, continuera d'apporter sa contribution financière au programme pour le versement des salaires, frais de fonctionnement et éventuellement aux activités de déminage et dépollution.

Pour cette période, les activités de déminage et de dépollution à réaliser seront réparties dans les 7 provinces :

- Province Borkou : de janvier 2025 à novembre 2029, enquête non technique, enquête technique et déminage dans **15** zones
- Nord Kanem : de février 2026 à mars 2027 enquête non technique 1 zone;
- Province de l'Ennedi : de février 2026 à décembre 2029 enquête non technique, enquête technique, déminage/dépollution dans 14 zones ;
- Province de Salamat : mars 2025 à février 2026 enquête non technique dans **1** zone ;
- Province de Ouaddaï : avril 2026 à mai 2027 enquête non technique dans **1** zone



- Province de Wadi-Fira : juin 2027 à mai 2028 enquête non technique dans **1** zone
- Province Tibesti : février 2025 à juillet 2030 enquête non technique, enquête technique et déminage des **54** zones<sup>5</sup>

### *2.17.2 PROJET INNOVATION*

Le Tchad s'est investi dans le domaine de recherche et de développement. Un projet innovation est mis en œuvre par l'opérateur HI lors de l'exécution du projet PRODECO. Ces drones pilotés par des cadres du HCND ont permis de récolter des informations précises et justes. Il convient de noter que les reconnaissances faites par les drones sont rapides et sécurisées. En survolant des zones soupçonnées dangereuses ou confirmées dangereuses et le traitement des données recueillies grâce au système couplé à une puissante caméra doté d'un GPS, permet de définir avec une très grande précision les contours d'une zone et donc de définir les polygones, par conséquent d'aider grandement dans le domaine de la cartographie.

- **Voir Annexe: plan de travail par province**
- **Voir Annexes: Cartes des zones contaminées**

### *2.17.3 BUDGET PREVISIONNEL DES OPERATIONS DE DEMINAGE PROJETE AU COURS DE LA 5EME PROLONGATION*

Chaque année, l'état tchadien contribue financièrement dans l'action contre les mines. Ces contributions nationales sont prévues d'une part pour les rémunérations du personnel et d'autre part pour les activités de déminage / dépollution ainsi que les frais de fonctionnement du HCND. Pour l'année 2024, la contribution s'élève à hauteur de **1 522 456,6 US \$** et cela grâce à la volonté des plus hautes autorités du pays qui s'investissent dans le programme national de déminage humanitaire.

Pour ce faire, deux réunions de plaidoyer prévues avec les bailleurs l'une à Yaoundé au Cameroun et l'autre au pays du Golf sont toujours d'actualité.

De plus, Plusieurs actions seront organisées lors de la célébration de la journée internationale pour la sensibilisation aux problèmes des mines, notamment par des voies de conférence ou autres manifestations afin de faire le point sur le secteur de l'action contre les mines au Tchad. A ces manifestations, seront

---

<sup>5</sup> La province du Tibesti reste la province la plus polluée du Tchad, cependant, le traitement de l'ensemble des 54 zones dangereuses pour cette province du nord du Tchad sera assujettit à la stabilité du contexte sécuritaire.

invités les organismes onusiens, les représentations diplomatiques, les institutions bancaires et les organisations internationales ....

Si au niveau mondial, ce sont les États Unies qui restent le principal donateur, au Tchad c'est l'Union Européenne qui a été le contributeur le plus important à la dernière décennie. Mais malgré cet effort colossal, le problème est encore loin d'être résolu et c'est donc la raison pour laquelle il est important pour le Tchad d'organiser ce genre d'évènement avec l'appui des partenaires.

Pour rappel, en 2020-2024, la contribution de l'Etat s'élève à hauteur de 6 200 348,5 €. Celle des partenaires en 2019-2024 est de 23 757 397,96 €. Pendant l'exercice 2023 – 2024 la contribution moyenne annuelle de l'Etat Tchadien s'élève à hauteur d'un millions quatre cent un mille sept cent cinquante-trois (**1 401 753**) euros. Cette contribution est essentiellement attribuée pour le paiement des salaires du personnel du HCND, le fonctionnement et les activités de déminage et dépollution.

<b>BUDGET PREVISIONNEL (US\$)</b>						
<b>Années</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>Total</b>
Opérations et renforcement des capacités	7 400 000	8 140 000	9 361 000	11 233 200	14 041 500	<b>50 175 700</b>
Acquisitions des matériels et équipements	240 000	13 500	4 500	18 000	18 000	<b>294 000</b>
Salaires et fonctionnement du HCND	2 766 667	2 075 000	691 666	2 766 667	2 766 667	<b>11 066 667</b>
Education aux risques et assistance aux Victimes	650 000	225 000	75 000	300 000	300 000	<b>1 550 000</b>
<b>Total</b>	<b>11 056 667</b>	<b>10 453 500</b>	<b>10 132 166</b>	<b>14 317 867</b>	<b>17 126 167</b>	<b>63 086 367</b>

<b>REPARTITION PREVISIONNELLE DES COÛTS PAR ACTIVITES (US\$)</b>						
<b>Années</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>Total</b>
Déminage	3 801 500	2 530 000	2 420 000	2 510 000	2 200 000	<b>13 461 500</b>
Dépollution	2 560 000	2 495 000	2 430 000	1 365 000	1 300 000	<b>10 150 000</b>
Enquête non technique	2 200 000	1 650 000	1 100 000	1 050 000	1 000 000	<b>7 000 000</b>
Enquête technique	2 800 000	2 225 000	1 871 000	1 575 000	1 500 000	<b>9 971 000</b>
Renforcement des capacités	2 680 000	2 333 200	1 540 000	1 640 000	1 400 000	<b>9 593 200</b>
<b>Total</b>	<b>14 041 500</b>	<b>11 233 200</b>	<b>9 361 000</b>	<b>8 140 000</b>	<b>7 400 000</b>	<b>50 175 700</b>

#### *2.17.4 FACTEURS DE RISQUE SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LA REALISATION DU PLAN DE TRAVAIL*

Les facteurs de risques qui pourraient avoir une influence négative sur la réalisation du plan sont les suivants :

- Humains : renouvellement des personnels clés du HCND ;
- Insuffisance de financement au niveau national ;
- Rareté de financement international ;
- Insécurité et conflits.

## **2.18 CAPACITÉ: MATÉRIELS**

### 2.18.1 MATÉRIELS

Depuis la date de création du HCND, divers achats ou transferts ont été réalisés. Ces achats ont été possibles grâce aux fonds mis à disposition par le gouvernement. Les transferts sont réalisés entre les bailleurs ou les Nations Unies à la fin de certains projets

ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES DE DÉMINAGE:

**Matériels techniques**

N°	HCND réf:	Description	Qtés entrée	Date	Qtés sorties	Date	N° Série	Reste en Stock	Observation
01	HCND-MT-RB	Boussole silva	3	03/07/2018			N/A	3	

**Equipement de protection individuel**

N°	HCND réf:	Description	Qtés entrée	Date	Qtés sorties	Date	N° Série	Reste en Stock	Observations
01	HCND-CQV	casque-visière	39	09/07/2018	3		N/A	36	
02	HCND-VR	Visières de rechange	20	09/07/2018	0		N/A	20	
03	HCND-CQV	Gilet de protection	39	09/07/2018	3		N/A	36	

**Matériels techniques et divers**

N°	HCND réf:	Description	Qtés entrée	Date	Qtés sorties	Date	N° Série	Reste en Stock	Observation
01	HCND-MT-R	jumelles Siva /10x42	6	09/07/2018	6		N/A	0	
02	HCND-MTTECH	Sac à outil démineur	33	09/07/2018	0		N/A	33	incomplet et 12 B/E
03	HCND-MTDEM	Détecteur F3	19	09/07/2018	0			19	
04	HCND-MTDEM	Détecteur MIL-D1	6	05/11/2018	0			6	
05	HCND-MTDEM	(Ebinger MD740m accessoires)	1	05/11/2018	0		0	1	
06	HCND-MTDEM	(Ebinger MD740m accessoires)	1	05/11/2018	0		0	1	

07	HCND-MTDEM	(Ebinger MD740m accessoires)	1	05/11/2018	0		0	1	
08	HCND-MTDEM	Détecteur Ebinger 740MD	1	05/11/2018	0		2925	1	
09	HCND-MTDEM	Détecteur Ebinger 740MD	1	05/11/2018	0		2923	1	
10	HCND-MTDEM	Détecteur Ebinger 740M	1		0		1524	1	
11	HCND-MTDEM	Détecteur Ebinger M 120LW	1		0		579	1	
12	HCND-MTDEM	Détecteur Schonsted GA72 cd	6					6	
13	HCND-MTDEM	Lignes de tire	4	06/11/2018	0			4	B/E
14	HCND-MTDEM	Lignes de tire	6	06/11/2018	0			6	Hors service
<b><i>Matériels techniques de reconnaissance</i></b>									
N°	HCND réf:	Description	Qtés entrée	Date	Qtés sorties	Date	N° Série	Reste en Stock	Observation
01	HCND-MTR	GPS MAP 64s	0	25/02/2019	0			0	
<b><i>Matériels de communication</i></b>									
N°	HCND réf:	Description	Qtés entrée	Date	Qtés sorties	Date	N° Série	Reste en Stock	Observation
	HCND -MTC	Radio CODAN BASE HF	7		7				
		Radio mobile base HF	4		4				
01	HCND-MTC	Radio Motorola (tokay)	10	26/02/2019	1			9	1 perdu équipe Tibesti
02	HCND-MTC	Thuraya XT-LITE	1	26/02/2019	0		N/A	1	

**Matériels Informatique**

<b>01</b>	<b>HCND-MINF</b>	<b>Ordinateurs fixe du bureau</b>	<b>24</b>	<b>01/03/2019</b>	<b>24</b>			<b>0</b>	<b>3 en pannent</b>
<b>02</b>		<b>Imprimantes</b>	<b>14</b>	<b>02/03/2019</b>	<b>14</b>			<b>0</b>	<b>4 en pannent</b>
<b>03</b>		<b>Projecteurs</b>	<b>2</b>	<b>03/03/2019</b>	<b>2</b>			<b>0</b>	<b>pour les réunions</b>
<b>04</b>		<b>Scanner</b>	<b>1</b>	<b>04/03/2019</b>	<b>1</b>			<b>0</b>	<b>BD/ en panne</b>

### **3 LISTES DES ANNEXES**

- Annexe 1 : Liste des acronymes
- Annexe 2 : Liste des principaux équipements du HCND
- Annexe 3 : Liste des mines présentes au Tchad
- Annexe 4 : Carte de répartition des zones contaminées par mines au Tchad
- Annexe 4a : Liste de répartition des zones contaminées par mines au Tchad
- Annexe 5 : Budget prévisionnel
- Annexe 6 : Structure nationale du déminage (*organigramme*)
- Annexe 7 : Normes Nationales révisées

## LISTE DES ACRONYMES

ACQ	Assurance et Contrôle Qualité
ANLAM	Autorité Nationale de l'Action contre les Mines
AQ-CQ	Assurance Qualité – Contrôle Qualité
AQE	Assurance Qualité Externe
AQI	Assurance Qualité Interne
AV	Assistance aux Victimes
BET	Borkou – Ennedi - Tibesti
CND	Centre National de Déminage
CIDH-G	Centre International de Déminage Humanitaire de Genève
CPADD	Centre de Perfectionnement aux Actions post-confliktuelles de Déminage et de Dépollution
COFRAS	Compagnie Française d'Assistance Spécialisée
CQE	Contrôle Qualité Externe
CT	Conseiller Technique
DCB	Dépollution de Champ de Bataille
DOMP	Département des Opérations du Maintien de la Paix
ENT	Enquête Non Technique
ET	Enquête Technique
EOD engins	<i>Explosive Ordnance Disposal</i> - Neutralisation, enlèvement et destruction des Explosifs
ER	Education aux Risques
EVASAN	Evacuation Sanitaire
FSD	Fondation Suisse de Déminage
HI	Handicap International/Humanité Inclusion
IMSMA	<i>Information Management System for Mine Action</i> – Système de Gestion de L'Information pour l'Action contre les Mines
LIS mines	<i>Landmine Impact Survey</i> – Étude d'Impact socioéconomique sur la présence des mines
MAG	Mines Advisory Group
NEDEX	Neutralisation Enlèvement Destruction des Explosifs
NNMAT	Normes Nationales de l'Action contre les Mines au Tchad
ODD	Objectif du Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POP	Procédures Opérationnelles Permanentes
PRODECO	Projet d'appui au déminage, au développement et à la protection sociale des personnes vulnérables
RDT	Remise à Disposition des Terres
REG	Reste Explosif de Guerre
SECADEV	Secours Catholique et Développement
UE	Union Européenne
ZDC	Zone Dangereuse Confirmée
ZSD	Zone Soupçonnée (suspectée) Dangereuse



LISTE DES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS DU HCND

PARC AUTOMOBILE DU HCND

N	IMMAT	MARQUES	SERVICE UTILISATEUR	ETAT
01	HCND0061	TOYOTA PICKUP	Service UIP	Bon
02	HCND0064	TOYOTA PICKUP	Coordination	Bon
03	HCND0065	HARDTOP		Bon
04	HCND0070	HARDTOP	Coordination	Moyen
05	NCND0072	HARDTOP	Coordination	Bon
06	HCND0080	HARDTOP	Coordination	Bon
07	HCND0100	HARDTOP	CRP Bardaï	Moyen
08	HCND0101	HARDTOP	CRP Fada	Moyen
09	HCND0102	HARDTOP	CRP Faya	Moyen
10	HCND0104	TOYOTA HILUX	SCRP Amtiman	Moyen
11	HCND0105	TOYOTA HILUX	Direction Finances	Moyen
12	HCND0109	HARDTOP	Direction des Opérations	Bon
13	HCND0110	HARDTOP	Direction des Opérations	Bon
14	HCND0111	TOYOTA PICKUP	Coordination	Bon
15	HCND0114	HARDTOP	CRD Abéché	Moyen
16	HCND0115	HARDTOP	Direction des Opérations	Moyen
17	HCND0116	HARDTOP	Chef de service contrôle qualité	Moyen
18	HCND 001	PRADO	Coordination	Bon
19	HCND002	PRADO	Coordination	Bon
20	HCND0069	TOYOTA HILUX	Direction sensibilisation	Bon
21	HCND 0086	PEUGEOT	Direction de la sensibilisation	Bon
22	HCND0094	HARDTOP	PARC	Bon

**TYPES DE MINES AU TCHAD**

**DEMINAGE - DEPOLLUTION**

<b>Sr.</b>	<b>TYPE</b>	<b>NATIONALITE</b>	<b>CONCENTRATION</b>	<b>OBSERVATION</b>
<b>18 MINES ANTI-PERSONNEL</b>				
1	<u>PRB M35</u>	Belgique	faible	A pression
2	<b>PRB NR 409</b>	Belgique	<b>forte</b>	A pression
3	<b>NR 413</b>	Belgique	moyenne	Action de zone fixe - fil piège
4	<b>NR 442</b>	Belgique	<b>forte</b>	Action de zone Bondissante - fil Piège
5	<b>PSM 1</b>	Bulgarie	faible	Action de zone Bondissante - fil piège
6	<b>POMZ-2M</b>	CEI	faible	action de zone fixe - fil piège
7	<b>PMN</b>	CEI	faible	A pression
8	<b>PMD 6M</b>	CEI	faible	A pression
9	<b>PMD 6</b>	CEI	faible	A pression
10	<b>MB 51/55</b>	France	faible	Action de zone Bondissante - fil piège
11	<b>ID 51</b>	France	faible	A pression - Indélectable
12	<b>PPM 2</b>	ex RDA	<b>forte</b>	A pression
13	<b>M 14</b>	USA	faible	A pression
14	<b>M18 A 1</b>	USA	faible	Action à Effet dirigé
15	<b>PMA 3</b>	Yougoslavie	<b>forte</b>	A pression
16	<b>TS 50</b>	Italie	faible	A pression
<b>17 MINES ANTI-CHAR</b>				
1	<b>PRBM 3</b>	Belgique	<b>forte</b>	Action de chenille
2	<b>PRBM 3 A1</b>	Belgique	<b>forte</b>	Action de chenille
3	<b>TMDB</b>	CEI	faible	Action de chenille
4	<b>TM 46</b>	CEI	faible	Action de chenille
5	<b>TMN 46</b>	CEI	faible	Action de chenille
6	<b>TM 57</b>	CEI	faible	Action de chenille
7	<b>Type 85 (GLD 215)</b>	Chine	faible	Action de chenille
8	<b>ACID 51</b>	France	moyenne	Action de chenille
9	<b>TC 6</b>	Italie	moyenne	Action de chenille
10	<b>PT Mi BA III</b>	Tchèque	<b>forte</b>	Action de chenille
11	<b>M7 A2</b>	USA	faible	Action de chenille
12	<b>M 15</b>	USA	faible	Action de chenille
13	<b>M 19</b>	USA	faible	Action de chenille
14	<b>TM A2</b>	Yougoslavie	faible	Action de chenille
15	<b>TM A3</b>	Yougoslavie	faible	Action de chenille
16	<b>TM A4</b>	Yougoslavie	moyenne	Action de chenille
17	<b>TM A 5</b>	Yougoslavie	<b>forte</b>	Action de chenille

## CONTAMINATION DES ZONES PAR MINES OUVERTES

Provinces	Identifiants	Nom de la zone	Superficie en m <sup>2</sup>	Confirmée/Soupçonnée
Borkou	HI-01-T-BIZI ZEGRENGA-01-12-15	BIZI ZEGRENGA/BOUDO	1 565 258,722	confirmée
	HI-01-T-CHICHA-02-02-16	YOKOI	14 094,651	soupçonnée
	HI-01-T-CRITIDEI-01-12-15	CRITIDEI	5 454,865	confirmée
	HI-01-T-MANI-01-01-16	MANI	384,690	soupçonnée
	HI-01-T-ODOUHOU-07-01-16	ODOUHOU7	162,636	soupçonnée
	HI-01-T-TIMIDI-01-12-15	TIMIDI	16 085,587	confirmée
	HI-01-T-WICHY-02-012-15	WICHY 2	48 829,145	soupçonnée
	MAG-04-Z-BEDO-015-11-10	ANCIENNE ROUTE BEDO - FAYA	13 160,502	confirmée
	MAG-04-Z-BEDO-016-11-10	JONCTION T DES ROUTES BEDO ET YARDA -TIGE	224 356,350	confirmée
	MAG-04-Z-BEDO-017-11-10	ROUTE BEDO - YARDA	95 767,944	confirmée
	MAG-04-Z-BEDO-041-12-10	ROUTE YARDA - BEDO	3 787,517	confirmée
	MAG-04-Z-FAYA-027-11-10	ROUTE DE FAYA	523 093,693	confirmée
	MAG-04-Z-TCHALLA-030-11-10	TCHALLA	1 856 281,149	soupçonnée
	MAG-04-Z-TCHALLA-031-11-10	TCHALLA	82 532,944	soupçonnée
	MAG-04-Z-WIDECHI-037-12-10	WIDECHI	135 012,967	soupçonnée
	MAG-04-Z-WIDECHI-038-12-10	WIDECHI	129 664,685	soupçonnée
MAG-04-Z-YARDA-034-12-10	ROUTE YARDA-BEDO	11 044 926,222	confirmée	
Ennedi	HI- PRODECO-01-T-FADA-01-06-19	WADINOUE	340,001	confirmée
	HI-PRODECO-01-T-Fada 01-09-20	wadi-Choli	388,209	confirmée
	HI-PRODECO-01-T-FADA-02-10-19	Modigne	359 375,441	soupçonnée
	HI-PRODECO-01-T-Fada-03-10-19	Wadi-haou	340 846,605	confirmée
	HI-PRODECO-01-T-Fada-07-10-19	Wadi Ewou	481 651,142	confirmée
	HI-PRODECO-1-T-FADA-04-10-19	Wadi-haou 2	87 597,321	confirmée
	MAG-04-Z-WADI DOUM-001-10-10	WADI DOUM	12 281 675,257	confirmée
	MAG-04-Z-WADI DOUM-002-10-10	WADI DOUM	4 154 112,769	confirmée
	MAG-04-Z-WADI DOUM-051-02-11	WADI DOUM 2	862 938,944	confirmée
	MAG-06-Z-FADA-001-11-11	ROUTE DE KIKE	5 620,999	confirmée
	MAG-06-Z-FADA-002-11-11	ROUTE DE KIKE	2 962,537	confirmée

## Annexe 4a

Avril 2024

Tchad - Demande d'Extension Article V

	MAG-06-Z-FADA-003-11-11	ROUTE DE KIKE	2 132,309	confirmée
	MAG-06-Z-FADA-005-11-11	ROUTE DE KIKE	2 422,673	soupçonnée
Tibesti	MAG-07-Z-AOUZOU-033-10-12	CHAMP DE MINE AC4	5 519,502	confirmée
	MAG-07-Z-AOUZOU-037-10-12	MINE AP1	21 424,816	confirmée
	MAG-07-Z-AOUZOU-038-10-12	MINE AP 2	1 244 553,036	confirmée
	MAG-07-Z-AOUZOU-040-10-12	AOUZOU VERS TANOWA	619 225,171	soupçonnée
	MAG-07-Z-AOUZOU-041-10-12	AOUZOU VERS BARDAI	31 959,279	soupçonnée
	MAG-07-Z-AOUZOU-042-10-12	AOUZOU VERS BARDAI	635 077,941	confirmée
	MAG-07-Z-AOUZOU-043-10-12	MINE AC1 VERS WOUMS	40 176,863	soupçonnée
	MAG-07-Z-AOUZOU-044-10-12	MINE AC2 VERS WOUMS	163 799,384	confirmée
	MAG-07-Z-AOUZOU-045-10-12	MINE AC3 VERS WOUMS	65 883,470	confirmée
	MAG-07-Z-AOUZOU-048-10-12	WADI AOUZOU CENTRE	10 990,118	confirmée
	MAG-07-Z-AOUZOU-052-10-12	MINE AP AOUZOU	59 392,549	soupçonnée
	MAG-07-Z-AOUZOU-053-10-12	WADI MINE AC AOUZOU	382 882,823	confirmée
	MAG-07-Z-BARDAI-001-07-12	MOUSCAI	6 696,646	confirmée
	MAG-07-Z-BARDAI-002-07-12	MOUSCAI	7 156,446	confirmée
	MAG-07-Z-BARDAI-003-07-12	MOUSCAI VILLAGE	1 665,535	soupçonnée
	MAG-07-Z-BARDAI-005-07-12	MOUSCAI VILLAGE	234,882	soupçonnée
	MAG-07-Z-BARDAI-012-08-12	BARDAI	426 869,717	soupçonnée
	MAG-07-Z-BARDAI-014-08-12	ZOUI	57,629	confirmée
	MAG-07-Z-GONO-031-08-12	GONO	50 424,900	soupçonnée
	MAG-07-Z-GONO-032-08-12	GONO	5 518,230	soupçonnée
	MAG-07-Z-GONO-033-08-12	GONO	1 046,087	soupçonnée
	MAG-07-Z-GONO-034-08-12	GONO	970,673	soupçonnée
	MAG-07-Z-GONO-035-08-12	GONO	722 012,380	soupçonnée
	MAG-07-Z-MOGNAR-051-08-12	MOGNAR/ZOUAR	245,115	confirmée
	MAG-07-Z-OGUI WORKA-035-09-12	WORKA	16 586,279	confirmée
	MAG-07-Z-OSSOUNI-056-10-12	OSSOUNI	1 254,784	soupçonnée
	MAG-07-Z-OSSOUNI-057-10-12	OSSOUNI	4,430	soupçonnée
	MAG-07-Z-SEBERO-015-08-12	SEBERO	13,297	confirmée
	MAG-07-Z-SEBERO-024-08-12	SEBERO	121 200,041	confirmée
	MAG-07-Z-SEBERO-025-08-12	SEBERO	55 213,047	soupçonnée
MAG-07-Z-SEBERO-027-08-12	SEBERO	229,809	soupçonnée	

## Annexe 4a

Avril 2024

Tchad - Demande d'Extension Article 7

MAG-07-Z-SEBERO-028-08-12	SEBERO	461,039	soupçonnée
MAG-07-Z-SEBERO-030-08-12	SEBERO	14 473,528	confirmée
MAG-07-Z-SHERDA-023-09-12	ROUTE ZOUAR-SHERDA	14 211 770,568	soupçonnée
MAG-07-Z-TAOUNOU-066-10-12	WADI DE TAOUNOU	54 286,344	soupçonnée
MAG-07-Z-WOUR-036-09-12	WOUR	65 909,013	confirmée
MAG-07-Z-WOUR-038-09-12	WOUR	1 293,035	confirmée
MAG-07-Z-WOUR-042-09-12	WOUR	19 274,741	confirmée
MAG-07-Z-WOUR-043-09-12	WOUR	735 901,058	confirmée
MAG-07-Z-WOUR-044-09-12	WOUR	8 564,439	confirmée
MAG-07-Z-WOUR-050-09-12	WOUR	18 069,067	confirmée
MAG-07-Z-YEBBI BOU-062-10-12	ROUTE YEBBI BOU	1 036,623	soupçonnée
MAG-07-Z-YEBBI BOU-073-10-12	YEBBI BOU-ROUTE GOURO	19 034,429	soupçonnée
MAG-07-Z-YEBBI BOU-074-10-12	YEBBI BOU -ROUTE MISKI	18 520,543	soupçonnée
MAG-07-Z-YEBBI BOU-075-10-12	YEBBI BOU ROUTE MISKI	17 691,272	soupçonnée
MAG-07-Z-YOUEI-016-08-12	YOUEI	172,869	soupçonnée
MAG-07-Z-YOUEI-017-08-12	YOUEI	2 978,689	confirmée
MAG-07-Z-YOUEI-018-08-12	YOUEI	1 937,067	confirmée
MAG-07-Z-YOUEI-020-08-12	WADI BARDAGUE	319,154	soupçonnée
MAG-07-Z-ZOUAR-022-09-12	ROUTE DE ZOUAR-SHERDA	1 044 464,634	soupçonnée
MAG-07-Z-ZOUAR-053-08-12	ZOUAR	26,732	confirmée
MAG-07-Z-ZOUAR-054-08-12	ZOUI	0,002	confirmée
MAG-07-Z-ZOUARKE-041-08-12	ZOUARKE	4 500,356	confirmée
MAG-07-Z-ZOUARKE-043-08-12	ROUTE ZOUARKE-ROUAR	4 598,969	soupçonnée
MAG-07-Z-ZOUARKE-044-08-12	ZOUARKE	89,036	confirmée
MAG-07-Z-ZOUARKE-045-08-12	ZOUARKE	16 495 158,195	confirmée
MAG-07-Z-ZOUARKE-048-08-12	ZOUARKE	3 899,835	confirmée
MAG-07-Z-ZOUARKE-049-08-12	ZOUARKE	303 992,100	confirmée
MAG-07-Z-ZOUMRI-058-10-12	ZOUMRI	44,364	soupçonnée
MAG-07-Z-ZOUMRI-059-10-12	ZOUMRI	6 135,876	soupçonnée
MAG-07-Z-ZOUMRI-060-10-12	ZOUMRI	788 710,170	soupçonnée
MAG-07-Z-ZOUMRI-061-10-12	ZOUMRI	479,354	soupçonnée
MAG-07-Z-ZOUMRI-062-10-12	ZOUMRI-YEBBI BOU	756 646,798	soupçonnée
MAG-07-Z-ZOUMRI-063-10-12	ZOUMRI CENTRE	70 632,173	soupçonnée

## Annexe 4a

Avril 2024

Tchad - Demande d'Extension Article V

MAG-07-Z-ZOUMRI-064-10-12	ZOUMRI CENTRE	497,162	souçonnée
MAG-07-Z-ZOUMRI-065-10-12	ZOUMRI CENTRE	8 235,167	souçonnée
MAG-08-T-AOUZOU-024-03-15	AOUZOU	109 903,212	confirmée
MAG-08-T-AOUZOU-23-03-15	AOUZOU	67 596,612	confirmée
MAG-08-T-OGUI-003-04-15	OGUI	371,108	confirmée
MAG-08-T-OGUI-004-04-15	OGUI	2 396,618	confirmée
MAG-08-T-OGUI-010-04-15	OGUI	10 221,560	confirmée
MAG-08-T-OGUI-011-04-15	OGUI	10 283,950	confirmée
MAG-08-T-OGUI-013-04-15	OGUI	661 999,424	confirmée
MAG-08-T-OGUI-014-04-15	OGUI	271 027,159	confirmée
MAG-08-T-OGUI-015-04-15	OGUI	649 044,754	confirmée
MAG-08-T-OGUI-016-04-15	OGUI	618 203,573	confirmée
MAG-08-T-OGUI-023-04-15	OGUI	34 836,726	confirmée
MAG-08-T-OGUI-19-04-15	OGUI	54 584,952	confirmée
MAG-08-T-OGUI-20-04-15	OGUI	571 764,014	confirmée
MAG-08-T-ZOUI-002-02-15	ZOUI	106,394	souçonnée
MAG-09-T-MISKI-002-08-16	MISKI/BARRIERE PIST N°02	1 975,752	confirmée
MAG-09-T-MISKI-003-08-16	MISKI PISTE GOUSOUROUMA	25 172,418	confirmée
MAG-09-T-MISKI-004-08-16	MISKI PISTE K2LINEUILA	29 620,077	souçonnée
MAG-09-T-MISKI-005-08-16	MISKI/PISTE N°1BAZAUGA	4 687,517	confirmée
MAG-09-T-MISKI-006-08-16	MISKI PISTEN°2 BAZAUGA	138,760	souçonnée
MAG-09-T-MISKI-007-08-16	MISKI PISTE OLONMI-MOROLOU	731 120,250	confirmée
MAG-09-T-MISKI-008-08-16	MISKI TRANWANTHIE	7 682,867	confirmée
<b>Total général</b>		<b>77 582 260,863</b>	

